



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

L'Europe investit dans les zones rurales

BILAN ANNUEL 2020-2021

2ème année convention 2019-2022

DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000



"Montagne de Val Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches"

(FR9301535)

Syndicat Mixte du Massif des Monges
Rédacteur : Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission

Table des matières

1	Préambule.....	5
1.1	Le document d'objectifs et le site Natura 2000.....	5
1.2	L'animation.....	5
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	7
1.3.1	Les habitats.....	7
1.3.2	Les enjeux de conservation.....	8
1.3.3	Les espèces.....	15
1.4	Missions de la structure animatrice.....	16
2	Gestion et contractualisation.....	16
2.1	Animation des contrats Natura 2000.....	16
2.1.1	Contrat chantier lourd de restauration à Barles dans le peuplement de Genévriers thurifères (contrat N01Pi).....	16
2.1.2	Suivi de la mare forestière à la fontaine de l'Ours, à Auzet (contrat F02i).....	19
2.1.3	Contrat bois sénescents en forêt communale d'Auzet- le bois de la Pinée (F12i).....	23
2.1.3	Projet de contrat bois sénescents en forêt communale et en forêt privée à Barles (F12i).....	24
2.1.4	Projet de contrat de chantier lourd de restauration de milieu ouvert par débroussaillage à Auzet (N01Pi).....	26
2.2	Animation des MAEC.....	27
2.2.1	L'animation des MAEC.....	27
2.2.2	Les MAEC contractualisées en 2021 :.....	28
2.3	Animation de la charte Natura 2000.....	29
2.4	Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	29
2.5	Animation foncière.....	29
3	Évaluation des incidences des projets.....	30
4	Inventaires et suivis scientifiques.....	33
4.1	Les études en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes.....	33
4.2	Etude sous traitée.....	35
5	Information, communication, sensibilisation.....	36
5.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media : le site internet Natura 2000.....	36
5.2	Élaboration d'un outil d'information et de sensibilisation aux habitats et aux espèces directive faune-flore.....	36
5-3	Création du panneau d'information sur les Genévriers thurifères.....	39
6	Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau.....	39
6.1	COFIL et bilan d'activité.....	39
6.2	Actualisation du DOCOB.....	40
6.3	Vie du réseau.....	40
7	Gestion financière, formation et divers.....	40
7-1	Formation acoustique.....	40
7-2	veille sur le dialogue territorial et l'éducation à l'environnement.....	41
8	annexes.....	43
8.1	Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire.....	43
8.2	Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	44
8.3	Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire.....	45
8.4	Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats.....	46
8.5	Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes.....	47

8-6 Annexe 6 : cahier des charges du contrat bois sénéscent- FC Auzet.....	49
8-8- Annexe 8 : liste espèces du 20/07/2020 de la mare de la fontaine du Cubertin.....	52
8.9. Annexe 9 : synthèse étude sur la cartographie des habitats naturels et des espèces en ligne sur le site Natura 2000.....	53
8-10- annexe 10 : panneau sur le genévrier thurifère.....	54
8.11. Annexe 11 : programme formation acoustique.....	55
.....	55

1 Préambule

1.1 Le document d'objectifs et le site Natura 2000

Le site FR9301535 "Montagne de Val Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches" est une Zone spéciale de conservation (ZSC, relative à la Directive Habitat- Faune-Flore de l'Union européenne).

Le site a été proposé à la Commission européenne en avril 2002. Le Document d'objectifs (Docob) a été approuvé par le Comité de pilotage (Copil) en décembre 2002. La note de service préfectorale validant le Docob a été signée en novembre 2004.

Le site comprend 9 communes : Auzet, Barles, Bayons, Beaujeu, La Javie, La Robine, Selonnet, Seyne-les-Alpes, Verdaches.

1.2 L'animation

Le syndicat mixte du massif des Monges (S3M) porte depuis le 1er juillet 2013 l'animation du site "Montagne de val-Haut - Clues de Barles- Clues de Verdaches". Le S3M s'est engagé en juillet 2019 dans une troisième période d'animation de 3 ans (jusqu'à fin juin 2022).

le comité de pilotage est présidé par monsieur Maxime Musso, élu de la commune de Seyne les Alpes. Il a été élu par le COPIL le 22 janvier 2021.

Le présent bilan présente la seconde année d'activité de cette troisième convention d'animation 2019-2022.

La chargée de mission en charge de l'animation territoriale consacre 0,5 équivalent temps plein à ses missions d'animation.

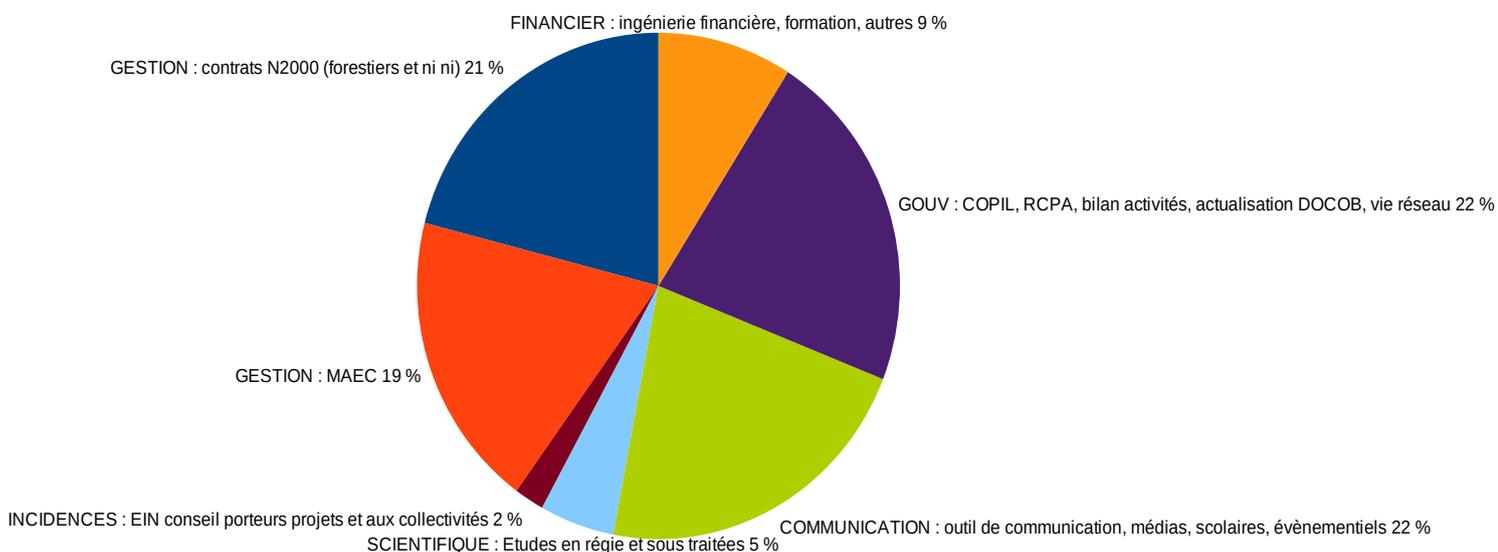
La gestion financière des 3 sites portés par la syndicat du massif des Monges est prise en charge par Valérie Claude SOURRIBES. La chargée de mission fait l'interface entre la DREAL, la DDT et le syndicat lors des négociations des budgets. Elle monte les dossiers de demande de financement FEADER pour les 3 sites. Elle élabore le budget et réalise le suivi des dépenses du site de Val Haut sur la base des éléments financiers transmis par la chargée de mission du site "Montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clue de Verdaches".

La communication via le site internet est mutualisée pour les 3 sites animés par le syndicat des Monges. Elle est prise en charge par Caroline Souteyrand.

Le temps employé à l'animation du site Natura 2000 "Montagne de Val Haut -Clues de Barles - Clues de Verdaches" a été de 122 jours.

- GESTION : contrats N2000 (forestiers et ni ni)
- GESTION : MAEC
- GESTION : autres outils financiers ou réglementaires
- GESTION : animation foncière
- INCIDENCES : EIN conseil porteurs projets et aux collectivités
- SCIENTIFIQUE : Etudes en régie et sous traitées
- SCIENTIFIQUE : bdd et bancarisation
- COMMUNICATION : outil de communication, médias, scolaires, évènementiels
- GOUV : COPIL, RCPA, bilan activités, actualisation DOCOB, vie réseau
- FINANCIER : ingénierie financière, formation, autres

proportion du temps de travail en % par mission d'animation



1.3

Rappel des enjeux et objectifs du Docob

La surface du site est de 13 198 hectares. Il couvre deux régions biogéographiques : Alpine (33%) et Méditerranéenne (67%), et s'étale de 735 à 2 189 mètres d'altitude.

1.3.1 Les habitats

Les tableaux et chiffres suivant prennent en compte les résultats de l'étude sur l'inventaire et la cartographie des habitats et des espèces réalisée en 2019. Cette cartographie est disponible sous convention avec le syndicat des Monges et en attente de validation par le conservatoire national Gap-Charance.

Le site comprend 28 habitats d'intérêt communautaire (c'est-à-dire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats) dont 5 habitats sont d'intérêt "prioritaire". Et 5 habitats d'espèces d'intérêt communautaire (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, les habitats ne sont pas d'intérêt communautaire).

Ces habitats couvrent 67,22 % du territoire.

Ci après le tableau 1 présente un comparatif des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire entre 2000 et 2019.

Habitat (communautaire, * prioritaire, ** habitat d'espèce)	Surface d'habitat en 2019 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2019	Surface d'habitat en 2000 (ha)	% surface d'habitats par rapport surface totale en 2000
Forêts	habitats d'espèces : 2307,02**	17,48		Pas comptabilisé en 2000
Forêts	Communautaire : 503,9	3,81	534	4,05
Habitats rocheux : éboulis et falaises	Éboulis : 2186,93 falaises : 225,44	16,57 1,71 } 18,28	1764,1	13,37
Pelouses et prairies	Prioritaire : 517,45* communautaire : 1825,25	3,92 13,83 } 17,75	2368,01	17,94
Landes et matorral	1028,78	7,79	470,01	3,56
Forêts galerie et habitats associés	Prioritaire : 84,97 communautaire : 13,28 habitats associés : 178,35	0,64 0,10 } 0,74 1,35	66	0,5
Bas marais alcalin	0,38	0,002	2	0,02
TOTAL	8871,75	67,22	11248,12	85,23

habitats dont la surface est en progression entre 2000 et 2019

habitats dont la surface est en régression entre 2000 et 2019

Habitats dont la surface est stable entre 2000 et 2019

Les habitats d'intérêt communautaire sont listés en annexe 1 et localisés sur une carte en annexe 2 et 3 du présent document.

1.3.2 Les enjeux de conservation

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir une liste des enjeux. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation...) avec l'importance des activités humaines et leur impact négatif ou positif, avéré ou potentiel.

Les enjeux de conservation listés ci-après sont ceux du document d'objectif (DOCOB) actualisé, validé en comité de pilotage le 11 février 2022. L'arrêté préfectoral de validation du DOCOB est en cours de signature par la Préfète.

Rappel du contexte de mise à jour du DOCOB

Le DOCOB du site « montagne de Val-Haut-Clues de Barles-Clues de Verdaches » est mis en œuvre depuis fin 2004. Sur la période d'animation portée par le syndicat mixte du Massif des Monges (S3M), deux études importantes ont permis de mettre à jour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire en 2019 (ONF-Odepp) et de réaliser un inventaire et une cartographie des chiroptères des sites Natura 2000 FR 9301530, FR 9301535 et FR 931545 et la recherche de vieux boisements en 2014 (Asellia écologie).

Ces études ont mis à jour de nouvelles espèces de chiroptères présentes et non connues en 1999 lors des inventaires initiaux et définit des enjeux de conservation sur des espèces et habitats d'espèces. Elles ont fait évoluer les enjeux de conservation des habitats et des espèces initialement inventoriées et elles ont permis d'identifier de nouveaux habitats naturels, espèces d'intérêt communautaire.

De plus, les états de conservation des habitats naturels et des espèces, de manière positive ou négative, concomitante avec l'évolution des usages, des projets de développement, des pratiques pastorales et autres activités humaines, de la dynamique de la végétation et des conséquences du changement climatique ont évolués depuis 1999.

Ainsi, l'actualisation du DOCOB se justifie. L'actualisation du DOCOB s'effectuera en deux parties. La première répondra à une volonté politique déterminée de certaines communes du site de valoriser la préservation de la biodiversité à travers la mise en œuvre de contrats de gestion forestiers. La première partie s'attachera à répondre aux enjeux de conservation des espèces et habitats d'espèces forestières et espèces de chiroptères anthropophiles sur la base des enjeux déterminés dans l'étude d'Aselia écologie de 2014 (tableau ci après).

La seconde partie répondra aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires identifiés lors de l'étude Odepp-ONF de 2019. Les objectifs de conservation et les mesures de gestion sur ces habitats et espèces feront l'objet de concertation et seront discutés au sein de groupes de travail émanant du COPIL.

Rappel des enjeux définis suite à l'étude sur les chiroptères et les vieux boisements de 2014

L'inventaire et la cartographie des chiroptères des sites Natura 2000 FR 9301530, FR 9301535 et FR 931545 et la recherche de vieux boisements en 2014 (Asellia écologie) définit les enjeux ci-après:

Code Espèce	Nom Latin	Nom Commun	Note régionale**	Effectif régional de référence*	Effectif sur le site	Représentativité du site	Commentaires	Note globale	Enjeux
1308	Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	5	66	>50	25-50%	Espèce extrêmement présente en acoustique sur le site. Pas de reproduction avérée.	10	Très fort
1087	Rosalia alpina	Rosalie des Alpes	3	38 communes	2 communes	5-10%	2 stations connues dans le site (+1)	7	Fort
1084	Osmoderma eremita	Pique-prune	4	38 communes	1 commune	2-5%	1 station connue, dans le site (+1)	7	Fort
1303	Rhinolophus hipposideros	Petit Rhinolophe	4	4553	>120	2-5%	Espèce bien présente sur le site en reproduction et chasse. (+1)	7	Fort
1304	Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	5	3344	<10	0-2%	Espèce découverte sur le site. Effectifs très faible, mais reproduction (+1)	7	Fort
1310	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	5	10068	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse	6	Modéré
1307	Myotis blythii	Petit Murin	5	7167	Inconnu	0-2%	quelques individus en transit/chasse/gîte	6	Modéré
1083	Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1	242 communes	3 communes	0-2%	3 stations dans le site (+1)	3	Faible
1088	Cerambyx cerdo	Grand Capricorne	1	74 communes	1 commune	0-2%		2	Faible

Hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces de l'Annexe 2 présentes dans le SIC

*Les effectifs régionaux de référence sont basés sur la synthèse actualisée des populations en France des Chiroptères de l'annexe II – Bilan 2014 (Vincent Coord. 2014).

** La note régionale est fixée d'après la méthodologie de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en PACA.

Nouveaux enjeux et objectifs de conservation en milieu forestier et pour les espèces de chauves-souris anthropophiles

Le tableau ci après insère dans les objectifs initiaux des objectifs de conservation liés aux milieux forestiers, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire en objectif de conservation 10 et 11 : OC 10 et OC 11 et les objectifs de conservation 12 et 13 pour les espèces de chiroptères anthropophiles : OC 12 et OC 13.

A noter que la forme du DOCOB initial ne priorisaient pas les objectifs de conservation et les actions de gestion (objectif 1 à 9). Cette priorisation sera faites lors de la prochaine actualisation du DOCOB, partie 2.

CODE	OBJECTIF DE CONSERVATION	PRIORITE	Sous objectifs ou mesures
	OBJECTIF N°1 : PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche • Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire • Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
	OBJECTIF N°2 : PRESERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée • Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Génévriers thurifères • Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
	OBJECTIF N°3 : PRÉSERVATION DES PINERAIES À CROCHETS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets • Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux
	OBJECTIF N°4 : PRESERVATION DES FORÊTS DE PENTE ET DE RAVINS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 4-1 : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat
	OBJECTIF N°5 : PRESERVATION DES PEUPELEMENTS DE GENÉVRIERS THURIFÈRES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 5-1 : Dégagement des Génévriers thurifères • Mesure 5-2 : Prévention des risques d'incendie des Génévriers thurifères • Mesure 5-3 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Génévriers thurifères
	OBJECTIF N°6 : PRESERVATION DES TOURBIÈRES A CAREX DE DAVALL		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 6-1 : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall
	OBJECTIF N°7 : PRESERVATION DES LANDES ET FRUTICEES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 7-1 : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale

OBJECTIF N°8 : PRESERVATION DES RIPISYLVES ET DES FOURRÉS ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERS

OBJECTIF N°9 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- **Mesure 7-2** : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire.
- **Mesure 7-3** : Préservation des landes à Genévrier nain
- **Mesure 7-4** : Préservation des landes à Genévrier commun
- **Mesure 8-1** : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats
- **Mesure 9-1** : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche
- **Mesure 9-2** : Suivi de la régénération des hêtraies sèches
- **Mesure 9-3** : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères
- **Mesure 9-4** : Suivi de la dynamique des prairies de fauche
- **Mesure 9-5** : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage
- **Mesure 9-6** : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet
- **Mesure 9-7** : Suivi de la population de Tétras-lyre
- **Mesure 9-8** : Suivi de la population de Loup

OC 10

PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LES SURFACES DE VIEUX BOIS

1

OC 10-1-1 : conserver les vieux arbres riches en cavités

1

OC 10-1-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires en particulier de la Barbastelle et du Pique prune

1

OC 10-1-3: développer des peuplements forestiers plus âgés davantage source de biodiversité

OC 11	PROMOUVOIR DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BARBASTELLE ET À LA BIODIVERSITÉ	1	OC 11-1-1 : favoriser la prise en compte dans la gestion forestière d'habitats et d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimonial et, le cas échéant permettre la restauration d'habitats -d'habitats d'espèces favorables
		2	OC 11-1-2 : améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité en priorité dans les forêts faisant l'objet d'un document de gestion.
OC 12	maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des habitats des chauves souris anthropophiles	1	OC 11-1-3 : application des préconisations du schéma régional de gestion sylvicole, des directives et schéma régionaux d'aménagement et engagement complémentaires
		1	OC 12-1 : Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves-souris au cours de leur cycle vital.
		1	OC 12-2 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des gîtes à Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.
		1	OC 12-3 : Effectuer un suivi pluriannuel des gîtes, mettre à jour le statut de tous les gîtes connus et rechercher de nouveaux gîtes dans les bâtiments
		1	OC 12-4 : améliorer les connaissances sur le Petit et Grand Murin : effectifs et domaine vital
		2	OC 12-5 : Créer de nouveaux gîtes d'accueil notamment dans les espaces favorables des bâtiments publics

OC 13	préservier et consolider les corridors écologiques entre les colonies de chauves souris anthropophiles	2	OC 12-6 : Sensibiliser les propriétaires, communes et professionnels du bâtiment sur la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien et la restauration des bâtiments et la qualité de l'environnement.
		2	OC 12-7 : effectuer un suivi des gîtes artificiels non habités par l'homme : mines, galeries, ponts
		1	OC 13-1 : Identifier et cartographier les principaux corridors de déplacements autour des gîtes de reproduction
		2	OC 13-2 : Sensibiliser et encourager au maintien, voire à la replantation d'arbres isolés et de haies
		2	OC 13-3 : réaliser une animation et une sensibilisation auprès des communes concernées par des gîtes de reproduction

1.3.3 Les espèces

Le nombre d'espèces présentes sur le site, listées ci-après comprend la liste des espèces inscrites sur le formulaire standard de données (FSD, dernière édition du 03/11/2020, dernière actualisation 12/10/2017) et des données recueillies par des naturalistes et non inscrite au FSD : le Grand murin (annexe II Directive habitats) et l'Oreillard roux (annexe IV directive habitats) sont également présents sur le site, ainsi que le crapaud accoucheur (annexe IV directive habitats) identifié à Auzet.

Des espèces d'intérêt patrimoniale ont été découvertes en 2019 et 2020, le carabe de solier, inscrit à liste rouge des insectes de France. Il n'est présent que dans les Alpes de haute Provence, les Alpes maritimes et le Nord du Var. IL a été découvert dans un vieux hêtre en forêt communale d'Auzet.

La grenouille rousse, espèce liste rouge est présente dans les mares forestières de la forêt communale d'Auzet.

L'épipogon sans feuille, espèce protégée a été découvert en forêt communale d'Auzet.

Le sabot de Vénus, inventorié en 2019 à l'occasion de l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces de 2019 est présent en limite Nord du site, à Selonnet et à Auzet.

Enfin , le pique prune, espèce annexe II de la directive habitat, présente en 2000 lors des inventaires initiaux mais introuvable lors de l'étude sur l'inventaire et la cartographie des chauves souris et la recherche des vieux boisements de 2014 a été découvert par Raphaël Colombo, d'Asellia écologie au cours de l'étude pour l'extension de la réserve géologique.



Figure 1: Sabot de vénus

Espèces animales : 42

- invertébrés : 15, dont 7 annexe II, 8 annexe IV
 - Azurée de la croissette présente et non inscrite au FSD, donnée transmise à la DREAL Paca
- reptiles : 4, dont 1 annexe II (Vipère d'Orsini non retrouvée), 3 annexe IV
- poissons : 2 annexe II
- amphibien : 1 annexe V ;
- chauves-souris : 19, dont 5 annexe II, 14 annexe IV.
 - 2 espèces découvertes lors de l'étude de 2014 par ASELIA écologie.
 - le Grand Murin, annexe II, non inscrite au FSD, donnée de Roland Jamault (GEOECO), transmise à la DREAL PACA
- autres mammifères : 2, dont 1 annexe II, 1 annexe IV

Espèces végétales : 2 annexe II

Les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial sont listées en annexe 4 et 5 du présent document.



Figure 2: Petit rhinolophe

1.4

Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du DOCOB sont :

- Gestion et contractualisation :
 - ⇒ contrats N2000 (forestiers et ni ni),
 - ⇒ MAEC,
 - ⇒ Charte "parcelle", autres
 - ⇒ outils financiers ou réglementaires
 - ⇒ animation foncière
- Evaluation des incidences
- Inventaires et suivis scientifiques
- Information, communication, sensibilisation
- Gouvernance du site et révision DOCOB
- Gestion financière et divers

Le bilan d'activité annuel est structuré selon les missions ci-dessus.

2 Gestion et contractualisation

2.1

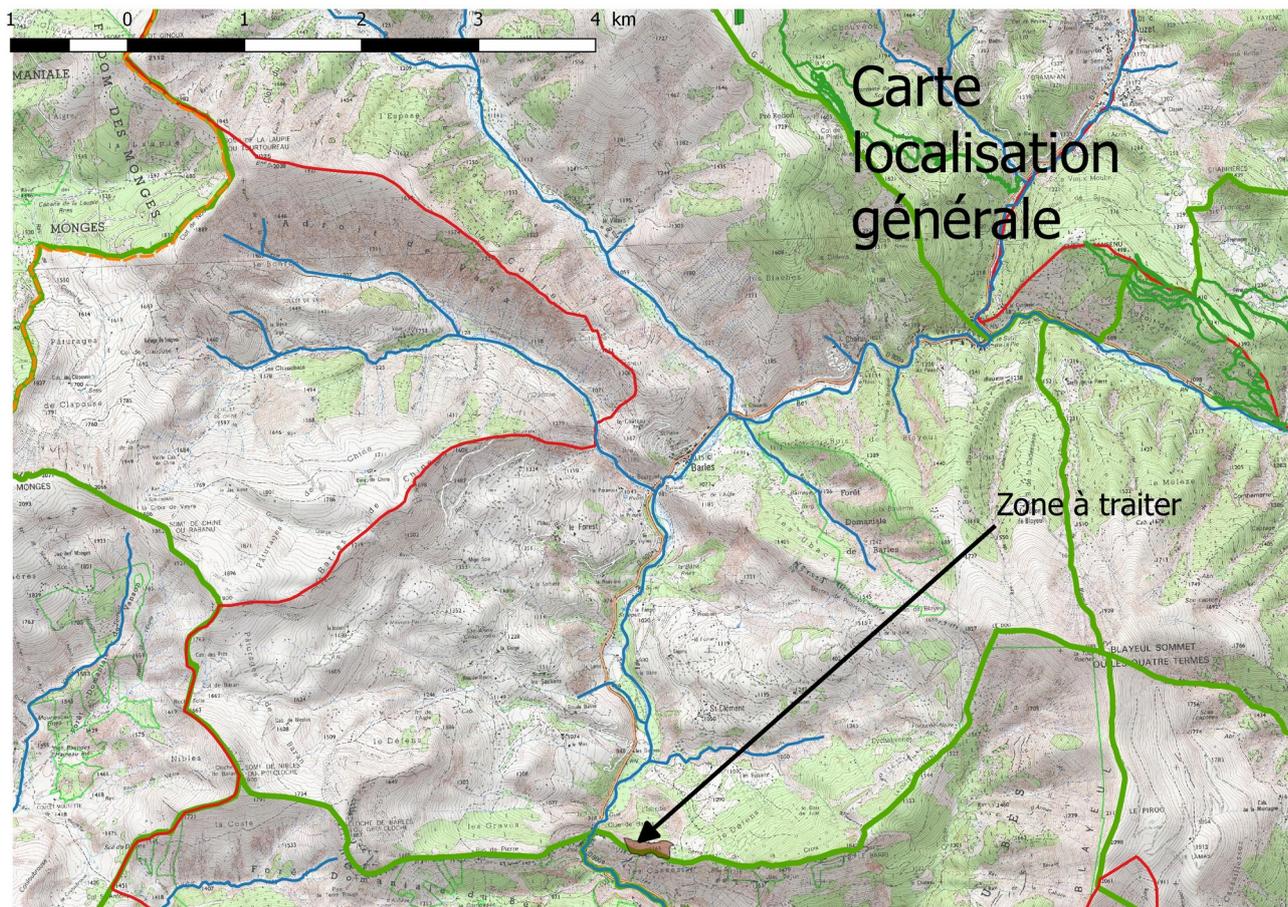
Animation des contrats Natura 2000

2.1.1 Contrat chantier lourd de restauration à Barles dans le peuplement de *Genévriers thurifères* (contrat N01Pi)



Figure 3: Peuplement de *Genévriers thurifères*

Ce projet de contrat a vu le jour en 2019. Il se situe sur la commune de Barles, au dessus d'une des Clues, au lieu dit le Serre de la croix. Ce terrain est une propriété privée.



Rappel du contexte et des objectifs :

- parcelle de 3,1 ha éligible
- dégager les Genévriers thurifères envahis par des pins sylvestres, Genets cendrés, Genévriers communs, feuillus.
- maintenir une population viable et le développement de l'habitat en maintenant un capital reproducteur capable de coloniser des milieux plus caractéristiques.
- préserver la capacité de régénération naturelle et améliorer l'état de conservation de l'habitat (code Natura 2000 : 5210).
- limiter le risque incendie (répond à mesure 5-2 DOCOB préservation des risques incendies des GT) et maintenir l'ouverture du milieu et favoriser ainsi les espaces ouverts (mesure 1-3).

Création du panneau d'information :

Ce panneau d'information vise à informer les usagers pour limiter leur impact, en particulier le risque de feu et le respect de l'habitat à Genévrier thurifère. De format 40 par 30 cm en aluminium composite, il est discret, inséré dans le paysage.

Cette action sera détaillée dans la partie communication.

Installation du panneau :

Le panneau d'information (annexe 6) a été installée le 12 mars 2021 avec la complicité des propriétaires (ci-joint).



Suivi de l'état sanitaire des jeunes Genévriers thurifères :

L'animatrice avait mis en place en 2019, avant travaux, un transect de suivi sur une zone à forte régénération.

4 autres transects ont été installés suite au travaux de dégagement des Genévriers thurifères, en 4 zones traitées différemment : plus ou moins dégagés.

L'animatrice a réalisé le suivi de l'état sanitaire de ces jeunes genévriers, mis en lumière différemment et elle a évalué l'état sanitaire des jeunes plants.

Les données recueillies ont été intégrées dans la base de données créées en 2019 (présentée dans le bilan d'activité de 2019-2020).



Résultats du suivi de l'état sanitaire :



Figure 4: Jeune Genévrier thurifère en mauvais état sanitaire

L'animatrice a constaté que les jeunes Genévrier thurifères ont, pour la plupart, un état sanitaire dégradé quand ils ont été bien dégagés et mis en lumière. La photo ci contre montre qu'un tiers du plant est marron, brûlé.

En 2022, le suivi de l'état sanitaire se poursuivra et le suivi de la végétation et de la régénération sera relevé, après 2 ans de travaux réalisés.

Une autre observation est la dynamique importante de la végétation coupées en vue de dégager les genévriers thurifère. Ci contre l'exemple d'un Erable de Montpellier montre une repousse au pied sur une année.

Difficultés rencontrées :

L'animatrice s'est mesurés à une difficulté de mise en œuvre du protocole. Retrouver la localisation précise des jeunes Genévriers thurifères afin de les identifier, et de relever leurs caractéristiques est presque impossible. Sur certains transect, la régénération est telle que les plants sont très proches.



Figure 5: Erable de Montpellier

Suivi administratif du dossier de demande de remboursement :

L'animatrice a accompagné les propriétaires dans leur demande de remboursement : regrouper les documents, échanges auprès de la DDT et suivi de l'avancée de la demande.

12 jours de travail ont été nécessaires au suivi administratif, technique et au suivi scientifique sur ce contrat sur les Génévriers thurifères.

2.1.2 Suivi de la mare forestière à la fontaine de l'Ours, à Auzet (contrat F02i)

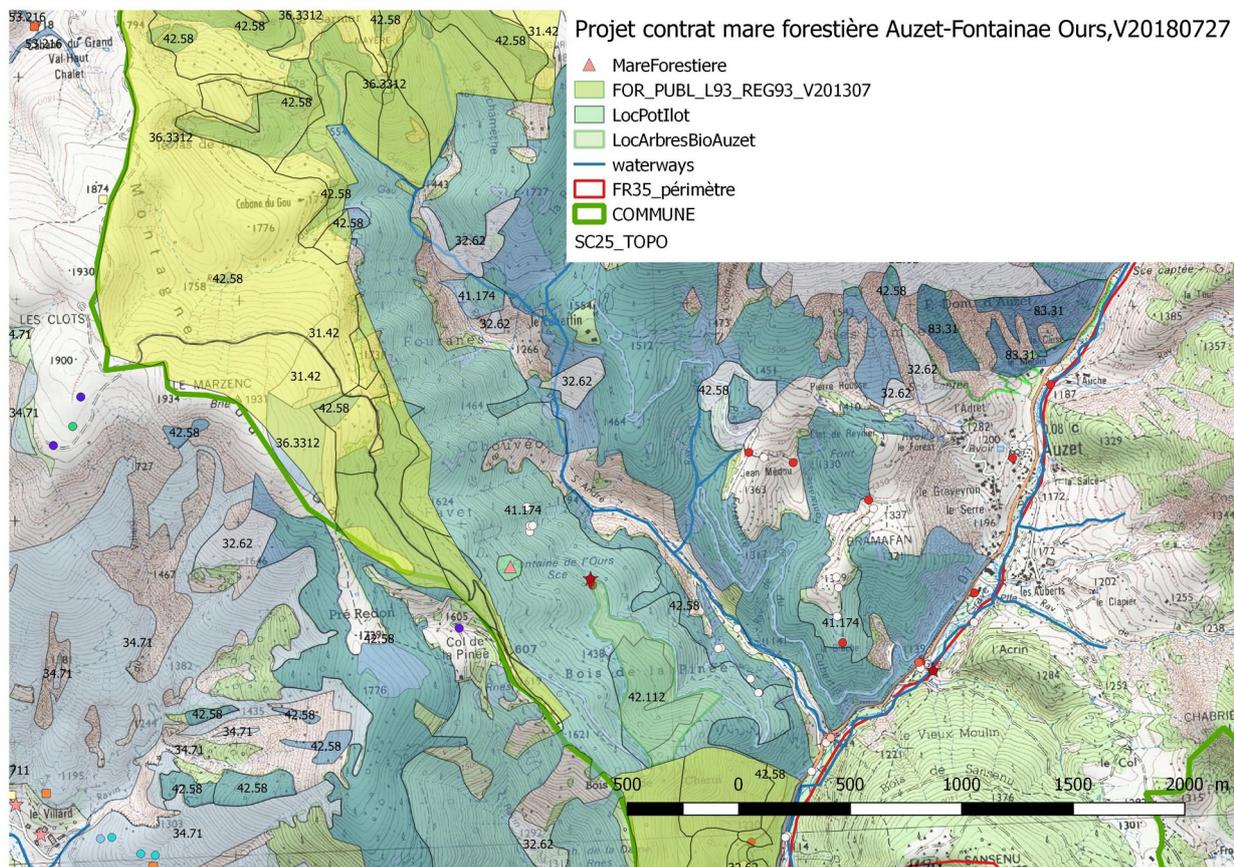


Figure 6: Aménagement de l'alimentation de la mare



Figure 7: mare

Rappel du contexte et objectifs du contrat :

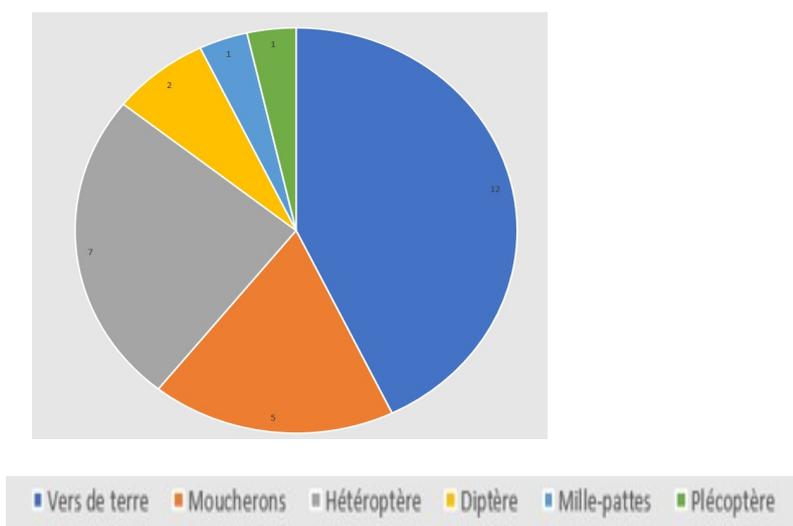
- mare créée à l'automne 2019.
- financement Etat (4 160 €) et commune (1 040€)
- améliorer le territoire de chasse et l'abreuvement de Barbastelle d'Europe et du Petit Rhinolophe et favoriser ainsi les populations.
- créer de la biodiversité forestière liée aux milieux humides : crapaud accoucheur (présent à Auzet) et améliorer l'abreuvement de toute la faune sauvage.

Suivis scientifiques :

- poursuite du suivi photographique de la flore des abords de la mare, de la qualité de l'eau, de la biodiversité et des chauves souris.
- poursuite du suivi photographique de la flore par l'animatrice
- les étudiantes de l'IUT génie biologique ont réalisé le suivi de la qualité de l'eau et de la biodiversité.
- accompagnement des étudiants par l'animatrice

Résultats de la qualité de la qualité de l'eau et de l'inventaire faune-flore :

En annexe 7, le poster réalisé par les étudiantes expose leur méthodes de relevés, le matériel utilisé et les résultats obtenus.



Dessin 1: étudiantes réalisent un prélèvement de sol

Suivi des chauves souris :

Le suivi par enregistrement et analyse des ultrasons avec le microphone ultrason ULTRAMIC 384 n'a donné aucun résultat car le micro était défectueux. Ce micro est en utilisation partagée avec d'autres sites Natura 2000.

La complexité de l'organisation et les risques de détérioration dû à cette mutualisation ont compliqué l'installation dans de bonnes conditions du micro. Il serait souhaitable que l'animatrice acquière un micro pour l'utilisation unique sur ce site.

La mare est bien fréquentée par la grenouille rousse : des milliers de têtards et 6 grenouilles adultes ont été observées en juillet 2020.



Figure 8: microphone installé à la mare de la fontaine de l'ours

Mare du Cubertin

Les mêmes suivis de la faune, de la flore et des chauves-souris ont été réalisés sur la mare du Cubertin financée par des crédits LEADER.

Le suivi chauves souris a connu les mêmes problèmes que sur la mare de la fontaine de l'ours : aucun résultat.

Le suivi de la biodiversité est poursuivi par les naturalistes utilisant la cabane d'observation (liste des espèces du 20/07/2020 en annexe 8) .

Ci après un Aigle royal et l'Aesche bleue est une espèce liste rouge de la faune menacée de France sont venus s'abreuver à la mare.



Figure 9: mare du Cubertin



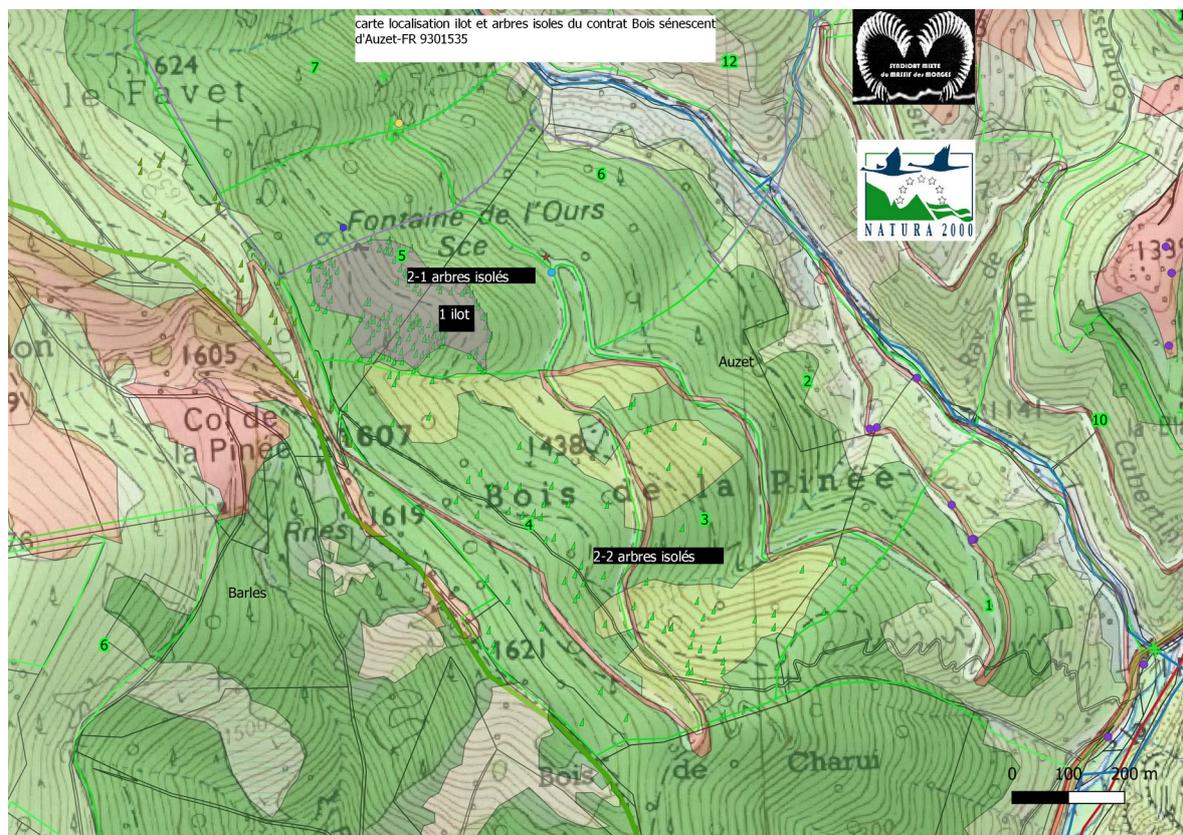
Figure 11: Aesche bleue à la mare du Cubertin, Thibaut Ferrieux



Figure 10: Aigle royal à la mare du Cubertin

13 jours ont permis les suivis des mares forestières d'Auzet : accompagnement des étudiants dans le projet tutoré, suivis acoustique chauves-souris et de la flore.

2.1.3. Contrat bois sénescent en forêt communale d'Auzet- le bois de la Pinée (F12i)



Légende carte contrBois sénescent

Contrat bois sénescent_Auzet

- ▲ arbre_bio_monges_geoeo2018
- LocMareForetiere
- Limite APPB
- Modification sentier
- Ilot de Senescence
- ▲ arbres contractualisés p3-4
- ▲ arbres contractualisés p5

BDD Asellia

BDD_MONGES_FINAL_ASELLIA_L93

- Entendu
- + Gîte potentiel ou avéré ou Arbres remarquable
- * Nuit_Ecoute_SM2 BARBASTELLE
- Point écoute
- Vu
-
- waterways
- ▭ parcelles triage_region
- ▭ FR35_périmètre
- ▭ COMMUNE



Figure 12: trous de pics du hêtre

Rappels du contexte et du contrat :

- contrat situé sur les parcelles 3, 4, 5 en forêt communale d'Auzet, soumise au régime forestier
- en parcelle 5 : mare de la fontaine de l'ours (point bleu)
- un arrêté de protection de biotope est en cours de création (périmètre violet)
- objectifs conserver les vieux arbres riches en cavités
- favoriser le développement de peuplement plus âgés et d'une trame de vieux arbres.
- favoriser la création d'un capital de micro habitats d'espèces pour les années à venir dans un contexte d'exploitation forestière
- maintien d'un réseau de gîtes potentiels pour les chiroptères forestiers

- ce contrat avec investissement est soumis à la participation financière de la commune de 30 % du montant total du contrat.

- Îlot de 5 ha, 133 arbres contractualisés en parcelle 5
- 93 arbres disséminés en parcelles 3 et 4

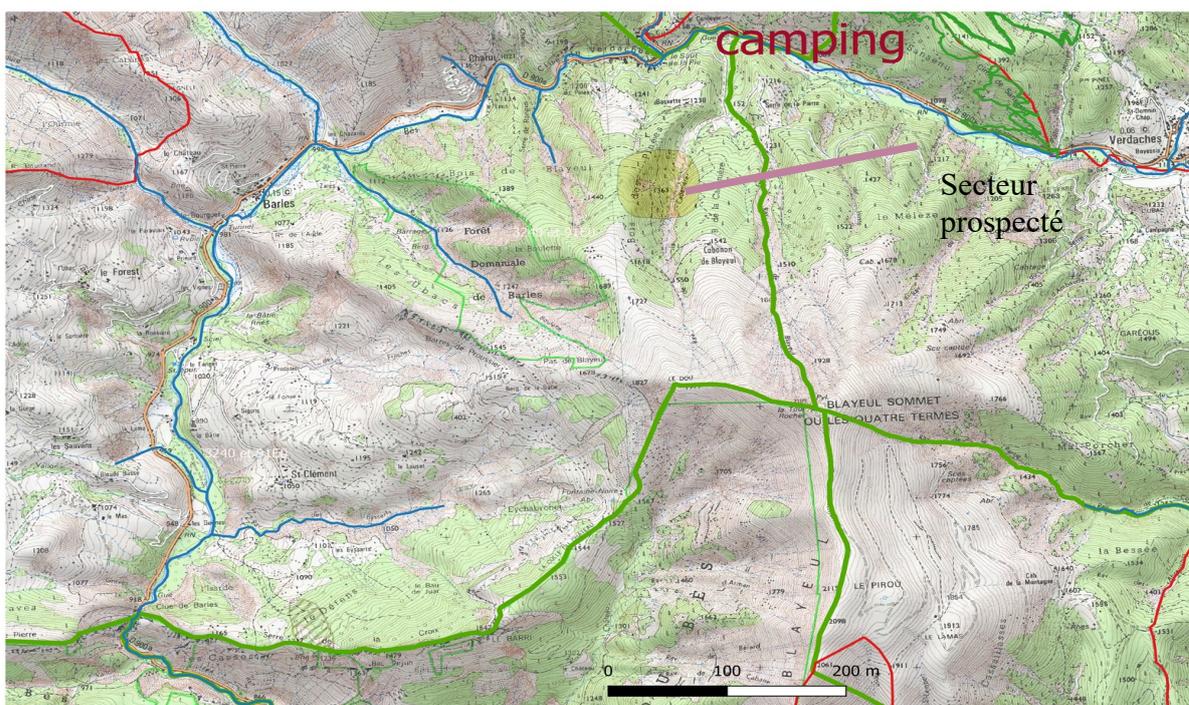
Actions de l'animatrice :

- compléter le marquage des arbres éligibles, parcelle 5, avec l'agent ONF
- échanges avec les services de l'État et la commune sur la faisabilité du contrat
- actualisation du document d'objectifs pour rendre éligible le contrat bois sénescent (paragraphe 6-2)



Figure 13: agent ONF marquant arbre éligible parcelle 5

2.1.3. Projet de contrat bois sénescent en forêt communale et en forêt privée à Barles (F12i)



Vert plein : hêtraie communale et privée

vert hachuré : hêtraie privée

Rappel du contexte et des objectifs :

- prospection et diagnostic de 5 ha de forêt communale, secteur du bois de la pinée, par des étudiants de BTS GPN, dans le cadre de leur projet tutoré

- 148 arbres sénescents ont été recensés, dont 74 sont éligibles au contrat « bois sénescents » : 72 hêtres et 2 pins sylvestres.

- création potentielle, calculée par les étudiants, d'un îlot de 4,4 ha avec 72 tiges, soit 20 tiges/ha.

- l'îlot est délimité par les arbres périphériques : la surface sera inférieure à 4,4 ha

- le montant de l'indemnisation pour l'immobilisation des tiges éligibles et du fond pendant 30 ans est plafonné à 2000 €/ha et il est fonction de l'essence de chaque arbre immobilisé

- le montant de l'indemnisation est à adapté à l'arrêté du 11 mars 2020

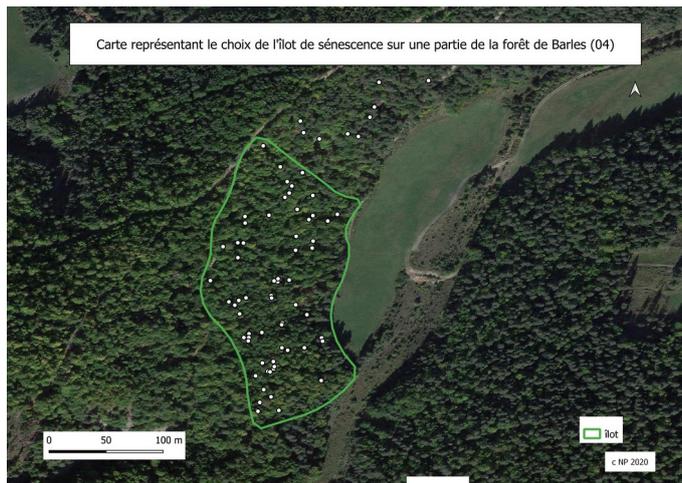


Figure 14: îlot en forêt communale de Barles proposé par étudiants

Actions de l'animatrice :

- participation à la restitution du projet tutoré
- relecture du rapport des étudiants

Suites données :

- poursuivre la prospection de la parcelle en forêt communale de Barles (parcelle 2 de 10,45 ha) et en forêt privée sur le secteur des pinées de 14,36 ha,

- établir la fiche de diagnose dans le cadre du projet tutoré 2022-2024 de BTS GPN de Valabre, sur le secteur localisé au serre de la croix, en propriété privée (hachuré vert sur carte de localisation)



Figure 15: hêtre éligible contrat bois sénescents sur critère de diamètre

2.1.4 Projet de contrat de chantier lourd de restauration de milieu ouvert par débroussaillage à Auzet (N01Pi)

Contexte et objectifs :

- projet de contrat localisé sur les pâturages d'Auzet
- propriété communale et privée déclarée à la PAC
- pâturage bovin
- forte volonté du groupement pastoral d'ouvrir le milieu
- enrésinement et fermeture du milieu par la myrtille et l'airelle de pâturage formées de pelouses d'intérêt communautaire
- enjeux maintien de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire et maintien des places de chant et de l'alimentation du Tétrasyre
- cette action de gestion répond aux objectifs de conservation du DOCOB :
mesure 7-1 préservation des landes à airelles et myrtilles et leur variant à rhododendron
mesure 7-2 limitation de l'extension des Landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire (2/3).



Figure 16: Tétrasyre sur mélèze sur secteur anelier



Figure 17: pelouse enrésinée et fermeture par lande à airelles et myrtilles, secteur anelier



Figure 18: pelouse enrésinée et fermeture par lande à airelles et myrtilles, secteur Matou

Actions de l'animatrice :

- étude de faisabilité du contrat Natura 2000 : visite de terrain, localisation débroussaillage, enjeux
- négociation avec le groupement et le conseiller technique du groupement sur la surface, le cahier des charges

Suites données :

- pas de contrat Natura 2000 car les mesures de gestion inscrites au DOCOB sont applicables sur la base d'un plan de gestion pastoral sur l'ensemble de l'unité pastorale. Il définit les localisations des zones à débroussailler et à conserver, les modalités pratiques de débroussaillage, les modalités de conduite du troupeau...Le plan de gestion pastoral doit aussi intégrer un diagnostic multi-enjeux : usages, intégration paysagère...

- proposition de l'animatrice de réaliser un plan de gestion pastoral à l'échelle des unités pastorales utilisées par le groupement sur la base d'un diagnostic écopastoral
- le diagnostic écopastoral a été demandé par arrêté préfectoral 2018-011-003, délais de réalisation dépassés
- établir un plan de gestion pastoral pour la prochaine programmation de la PAC 2023-2028 avec la MAEC PA_MO01_HE01 prenant en compte les derniers aménagements pour l'amélioration pastorale
- proposition de financer le broyage sur une MAEC localisée en 2021, période de transition entre les 2 programmations. Cette action sera détaillée dans le prochain paragraphe.

Au total, 25 journées ont été nécessaires pour mettre en œuvre la gestion conservatoire via les contrats Natura 2000.

2.2 Animation des MAEC

2.2.1 L'animation des MAEC

En juin 2020, les contrats MAEC se terminaient et aucune autre mesure de gestion en milieu agricole n'a pu être montée car l'enveloppe financière restante a été fléchée sur des MAEC système. Les MAEC localisées n'ont pas été sélectionnées par la région, pour être prolongées en 2020-2021.

En 2021, toutes les MAEC étaient reconduites mais dans un souci d'efficacité et de simplification de la démarche de contractualisation et afin de répondre aux enjeux écologiques, seul un groupement pastoral a bénéficié de la MAEC maintien de l'ouverture (PA MO 01 HE 04) afin de répondre à l'objectif de maintien de l'état de conservation des pelouses d'intérêt communautaire des pâturages d'Auzet décrit ci-dessus (paragraphe 2-1-4).

Les autres exploitations ont pu contractualiser la mesure plan de gestion pastoral PA MO 01 HE01 et la mesure retard de fauche, et la mesure système PA MO01_SHP2 pour les groupements pastoraux et PA MO02_SHP2 pour les exploitations individuelles.

Les exploitations qui contractualisent les mesures systèmes sont accompagnés par le CERPAM alors que les MAEC localisées sont proposées par l'animatrice Natura 2000.

2.2. 2 Les MAEC contractualisées en 2021 :

Ci après les tableaux des MAEC contractualisées par commune :
pour les groupements pastoraux

Commune	Mesures		Surface en ha admissible en 2021	Montant 2021	Feader 75 %	ETAT 25 %
AUZET	PA MO01 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	254,93	19 800,17	14850,12825	4950,04275
AUZET	PA MO01 HE01	plan de gestion pastoral	419,94	829,84	622,38	207,46
AUZET	PA MO01 HE04	gestion pastorale en milieu réouvert	11	56 863,62	17828,952	5942,984
AUZET	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	500,56	23 601,40	17701,053	5900,351
BAYONS	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	206,21	9 722,80	7292,101125	2430,700375
SELONNET	PA_MO01_SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	209,26	9 866,61	7399,95675	2466,65225
SELONNET	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	73,69	3 474,48	2605,862625	868,620875
VERDACHES	PA MO01 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	210,42	9 921,30	7440,97725	2480,32575
Barles	PA MO02 SHP2	système herbager et pastoraux en entité collective	353,45	16 665,17	12498,87563	4166,291875

pour les exploitations individuelles et GAEC

Commune	MAEC	nombre d'exploitations	montant sur 2021	surfaces concernées ha
AUZET	retard de fauche	2	1966,3922	16,27
AUZET	plan de gestion pastoral	3	12349,528	163,7
BARLES	plan de gestion pastoral	3	25841,972	342,55
BAYONS	retard de fauche	1	439,9304	3,64
BAYONS	plan de gestion pastoral	1	1568,3976	20,79
La JAVIE	plan de gestion pastoral	1	7227,9064	95,81
LA ROBINE S	plan de gestion pastoral	1	2948,9496	39,09
SELONNET	retard de fauche	1	1793,5624	14,84
SELONNET	plan de gestion pastoral	1	2983,652	39,55

Actions de l'animatrice :

- proposition de contractualisation des MAEC

PAMO-HE01 : plan de gestion pastorale

PAMO_HE 04 : débroussaillage, uniquement pour 1 groupement pastoral des Marmottes en vue de débroussailler la zone des anelier (détail contrat Natura 2000 ci dessus).

PAMO_HE06 : fauche tardive

- mise à jour des notices des MAEC

- aide au montage des MAEC auprès des exploitants

- montage des dossiers MAEC : calcul des rémunérations, rédaction cahier des charges

- suivi administratif des MAEC avec l'administration
- actualisation des plans de gestion écopastoraux de la mesure HE 01
- échanges avec le CERPAM et suivi de la réalisation des plans de gestion pastoraux

Difficultés rencontrées :

- cadre temporel très contraint : ne permet pas de travailler les actions de gestion avec les enjeux de conservation
- les plans de gestion écopastoraux ont été mis à jour mais pas actualisés par manque de temps
- l'établissement des dossiers et le suivi administratif est très chronophage

23 journées ont été consacrées à cette mission de contractualisation par les MAEC.

2.3 Animation de la charte Natura 2000

Aucune action de promotion et/ou d'animation à la charte (adoptée lors du Copil du 22 juillet 2014) n'a été engagée en 2020-2021.

Aucune promotion n'est envisagée du fait de la suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en cas de signature de la charte.

2.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Aucune action de gestion avec d'autres outils financier n'a été mise en œuvre.

2.5 Animation foncière

Aucune animation foncière n'a été réalisée : pas de besoin identifié à ce jour.

3 Évaluation des incidences des projets

12 projets ont été portés à la connaissance de l'animatrice dont 3* projets ont un impact positif sur la biodiversité :

projet-aménagement	porteur	commune	Aménageur ou maître d'ouvrage	Temps passé (h)
*Enquête CEPAZ : valorisation zones intermédiaires	CERPAM	Toutes celle du site		1
*Mise à jour de l'inventaire ZNIEFF	CEN	Beaujeu, La Javie,	CEN	7
construction d'un restaurant d'altitude à Selonnet	Commune	Selonnet	Construction et gestion par un privé sous délégation de service publique	2
*Extension réserve géologique de haute provence	Réserve géologique de haute provence	Barles	BE PIB et asellia écologie	5
Réfection de piste : enjeu Sabot de vénus (photo 20)	commune	Selonnet	Demande venant de la DDT	0,2
Rétablissement de la conduite d'eau potable et d'eau usée en rive gauche du Bès suite au glissement de terrain sous la route	SMAB	Barles	P2A avec assistance à maîtrise d'ouvrage du SMAB	8
Débroussaillage en forêt communale d'Auzet (photo 19)	Commune	Auzet	ONF	0,75
aménagement de la forêt communale de Barles	ONF	Barles	ONF	2
Aménagements pastoraux d'Auzet	AFP d'Auzet	Auzet	inconnu	0,5
Création et restauration d'une piste serre de la pierre	commune	Barles	ONF	0,25
Création et restauration d'une piste vers ardoisière	commune	Barles	ONF	0,25
Aménagement du site à empreintes d'oiseaux	Réserve géologique de Haute provence	La javie	inconnu	0,25

Actions de l'animatrice :

- réponse à la consultation de la DDT sur l'évolution de la liste départementale des projets soumis à EIN 2000.

- répondre aux sollicitations des porteurs de projets, collectivités et administrations pour des porter à connaissance des enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial : visites sur place, transmission de la synthèse des enjeux,
- participation à la sortie de terrain sur le Blayeul dans le cadre de la mise à jour ZNIEFF
- réponse à enquête dans le cadre du projet CEPАЗ, mené par le CERPAM

Carte 4 : Vue 3D Sud des aménagements prévus sur l'unité pastorale de Aneliers autour de Lauzerot

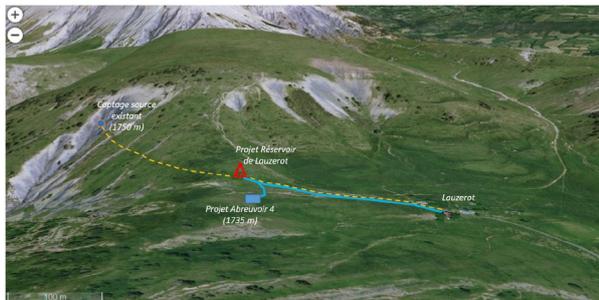


Figure 19: aménagements pastoraux sur pâturages d'Auzet

Photo 1 : Aménagements abreuvoir 3 en contre-bas de Lauzerot

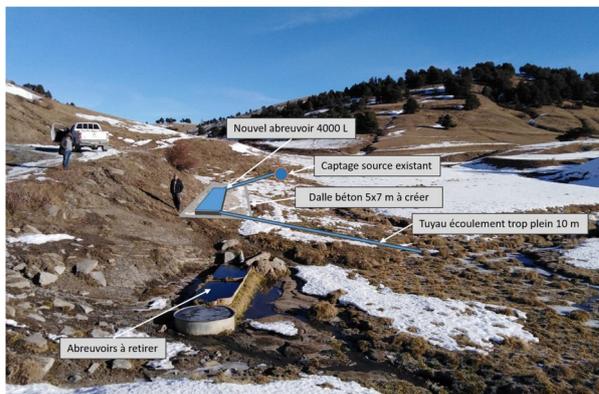




Figure 20: débroussaillage en forêt communale d'Auzet



Figure 21: Sabot de vénus sur la piste de Selonnet



Figure 22: piste Barles accès à l'ardoisière

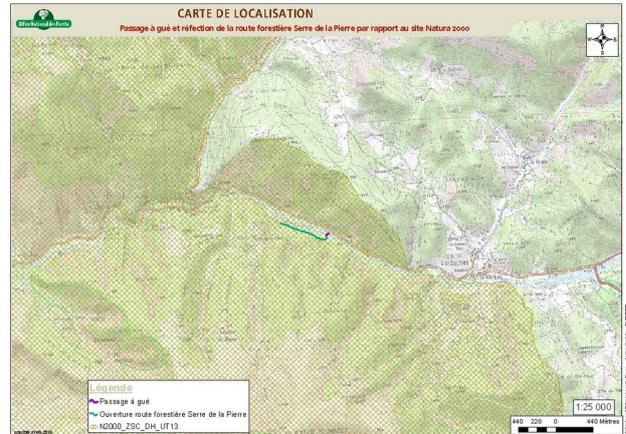
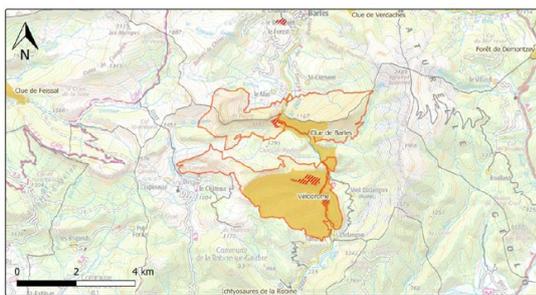


Figure 23: piste du serre de la pierre-Verdaches



Périmètres écologiques
 Réserve Naturelle Nationale Géologique
 Espaces Naturels Sensibles (ENS)

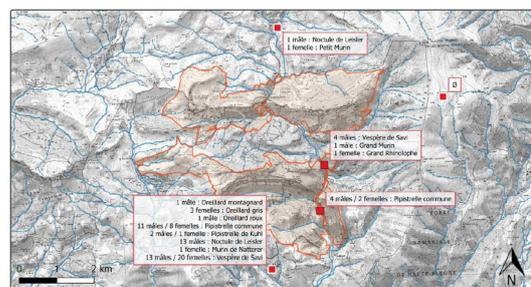
Aire d'étude
 Périmètre d'étude

Périmètres administratifs
 Liéges communales



Source : BD Carthage 25, IGN Géoportail 2020
 Cartographie : Isabella Ecologie

Espaces Naturels Sensibles et Réserves Naturelles Géologiques



Captures au filet
 Asejia 2020
 Asejia 2014

Aire d'étude
 Périmètre d'étude

Cours d'eau
 Permanent
 Intermittent



Source : BD Carthage 25, IGN Géoportail 2020
 Cartographie : Isabella Ecologie
 Données : Asejia

Données de diversité issues des captures au filet

4 jours ont été nécessaires pour mener la mission de conseil aux porteurs de projets et aux collectivités dans leurs démarches d'évaluation d'incidence.

4 Inventaires et suivis scientifiques

Les suivis scientifiques ont occupé 5 % du temps de travail de l'animatrice. Les suivis réalisés suite à des contrats Natura 2000 ne sont pas intégrés dans cet item. Il sont développés dans le paragraphe contrat.

Le seul suivi scientifique mené en régie par l'animatrice, en dehors des suivis de l'impact de contrats Natura 2000 est le suivi des gîtes de mise bas de Petits et Grands rhinolophes,

4.1 Les études en régie : suivis des colonies de mise bas de Petits et Grands Rhinolophes

L'étude d'Asellia de 2014 recommandait des suivis des colonies de reproduction de ces deux espèces liées aux bâtis. Depuis 2018 l'animatrice suit ces gîtes annuellement.

Seules les colonies situées sur la commune de Barles ont été visitées au printemps-été 2020, soit 4 gîtes. L'historique depuis 2014 est décrit ci-dessous.



Figure 24: Gîte de mise bas avant rénovation à Barles



Figure 25: Petit Rhinolophe

Barles 1 : potentialité des gîtes très forte

En juillet 2014 : 35 individus dont 15 jeunes ;

En juin 2018 : 7 adultes de Petits Rhinolophes

En août 2018 : 4 femelles de Petit Rhinolophe avec 4 petits dans les ailes.

La grange est continuellement fréquentée car elle est le lieu de stockage de matériel agricole.

En 2019 et 2020 : pas de visite de ce gîte car la propriétaire n'a pas été joignable. Ce gîte a dû être abandonné car les aménagements en espace à vivre en 2018 ne le rendait plus accessible.

En juillet 2021 : pas de visite car gîte abandonné

En 2022, un bâtiment agricole probablement construit en 2020 aura pu faire office de gîte de substitution depuis 2019. Si la propriétaire est joignable, cet abri sera visité pour évaluer sa fréquentation.

Barles 2

En 2014, un gîte de 1 femelle avec 1 jeune de Grand rhinolophe

En 2018, le propriétaire réticent a été rencontré avec difficulté : pas de présence de Petit ni de Grand Rhinolophe. La grange était en cours de rénovation. Cependant, un abri accessible favorable à l'installation des Rhinolophes a été identifié mais pas visité.

En 2020, l'abri identifié comme favorable lors de l'expertise de Roland Jamault en 2019 ne présente aucune trace de présence ni de passage de chauves souris. La grange en cours de rénovation en 2018 n'est plus accessible. Le propriétaire déclare ne pas avoir vu de chauve souris pendant les travaux.

Depuis 2020, ce gîte potentiel n'est plus visité. Seule une enquête auprès du propriétaire évaluera la fréquentation de ce gîte potentiel.

Barles 3 : potentialité du gîte très forte

En 2014 : 20 adultes et 15 jeunes.

En août 2017 : visite rapide du gîte de mise-bas, vu 20 individus sans distinguer les adultes des jeunes

En septembre 2018 : visite tardive, 2 individus. Le propriétaire en a toujours vu minimum 10 individus.

En juin 2020 : 12 individus, pas de distinction des jeunes et des adultes.

Pas de projet d'aménagement dans un futur proche. Un des propriétaires souhaiterait aménager le cabanon en maison à l'avenir.

Juillet 2021 : visite du haut du petit bâtiment agricole : 0 Petit rhinolophes ; le bas du cabanon jamais visité : 10 petits Rhinolophes dont 4 jeunes.



Figure 26: petit bâti agricole-Barles_10 petits rhinolophes

Barles 4 : gîte en dehors du site, potentialité forte

En 2014 : 13 adultes et 3 jeunes

En août 2018 : 10 individus.

En juin 2020 : 8 individus. Il semble que quelques individus ont été oublié dans le compartage car il se cachaient dans un séchoir.

En juillet 2020 : 10 individus, sans distinction des jeunes et des adultes.

A l'hiver 2019, la poutre centrale de la charpente a été changée et traitée. Aucun impact sur la colonie en 2020 n'a été constaté.

Juillet 2021 : 13 individus sans distinction des jeunes des adultes.

Barles 4 : nouveau site, ruine en cours de restauration

Été 2020 : colonie de Petits rhinolophes dans une ruine à Barles, identifiée par Julien Baret (bureau d'étude Biodiv) à l'été 2020.

Juillet 2021 : visite de la partie haute, très inaccessible : Traces de Loirs probablement mais pas de Rhinolophes.

Juillet 2021 : 3 grands rhinolophes surpris lors de la visite de la partie basse de la ruine et envol des Grands Rhinolophes.

Gîte à l'extérieur du site, à Beaujeu

En 2014, en limite Est du site, sur la commune de Beaujeu, Raphael Colombo avait inventorié un gîte dans une grange avec 7 Rhinolophes et dans une cave 1 grand rhinolophe et 2 petits Rhinolophes dont le potentiel est important. La cave n'est visible qu'au 1/3 avec la lampe.

Ces gîtes n'ont pas été prospectés en 2020 ni 2021, ils le seront en 2022.

3 jours ont été nécessaires pour ce suivi en régie.

4.2 Etude sous traitée

Pas d'étude sous traitée en 2020-2021.



Figure 27: guano de chauves souris partie basse de la ruine de Barles

5 Information, communication, sensibilisation

Ce champ d'activité a mobilisé 27 jours. Cette année, l'animatrice a concentré son temps de travail sur cet item avec la création du panneau d'information sur les Genévriers thurifères, l'encadrement du stagiaire sur la création d'un outil d'information et de sensibilisation du grand public et des scolaires à la biodiversité, le montage et l'accompagnement de scolaires sur les sorties, l'installation et désinstallation de l'exposition sur les chauves-souris et enfin, la rédaction et la mise en ligne d'articles sur le site internet .

5.1 **Création / mise à jour d'outils de communication, media : le site internet Natura 2000**

Plusieurs articles rédigés ont été mis en ligne sur le site internet :

- synthèse de l'inventaire et de la cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire (annexe 9)

- actualité suivi de la mare de la fontaine de l'ours : mise en ligne des résultats du projet tutoré (annexe 7) et des résultats du suivi de la faune.

- actualité de la mare forestière d'Auzet sur le site départemental : « une mare à Auzet pour favoriser la biodiversité forestière »

<http://alpes-de-haute-provence.n2000.fr/>



Figure 28: têtard de Grenouille rousse-mare de la fontaine de l'ours

5.2 **Élaboration d'un outil d'information et de sensibilisation aux habitats et aux espèces directive faune-flore**

En 2021, Geoffrey Biron, stagiaire de la formation continue en BTS GPN a réalisé son stage au syndicat des Monges.

L'objectif de son stage était de monter une animation en vue de sensibiliser le grand public et les scolaires aux habitats et aux espèces de la directive habitats.

Pour accéder à cet objectif, Geoffrey Biron s'est rapproché des acteurs afin d'élaborer, une animation en concertation avec le tissu local.

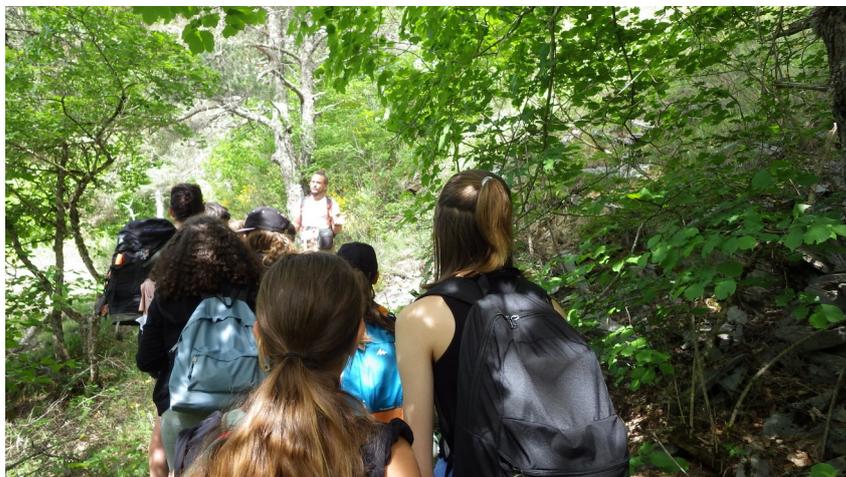


Figure 29: Geoffrey Biron, stagiaire sur la création d'un outil de sensibilisation- Forêt de charrui

Il a travaillé avec des élus locaux (Seyne, Auzet), des naturalistes, des associations d'éducation à l'environnement (fontaine de l'ours...), une association sportive (US de la Blanche), des enseignants de l'éducation nationale (école de Seyne, du Brusquet, collège Borrély) des usagers du site et éleveurs (ferme du haut des cimes...), des techniciens de P2A.

Geoffrey Biron a ainsi élaboré 2 animations sur les secteurs de Fanget-plateau de Négron et la forêt de Charui et les a testé auprès de scolaires. L'animatrice a accompagné ces scolaires afin d'évaluer la pertinence et l'impact de ces animations sur les scolaires. Cette action a impacté l'année 2021-2022 et sera développée lors du prochain bilan.

Plusieurs outils de sensibilisation ont été discutés avec l'animatrice. La balade commentée a été retenue. Les autres propositions seront étudiées et éventuellement développées par l'animatrice au cours des prochaines années.

Les animations sont décrites ci-dessous :

a- les milieux forestiers de Charui

Thématique

- ◆ *Thème général* : Natura 2000
- ◆ *Titre*: Arbres sénescents et biodiversité forestière
- ◆ *Public ciblé* : Scolaires (CE1 à 3ème)

Objectifs

- ◆ *Objectifs généraux* : Sensibiliser aux habitats, à la faune-flore d'intérêt communautaire et à Natura 2000
- ◆ *Objectifs spécifiques* : Sensibilisation à la biodiversité forestière (arbres remarquables, Chiroptères, Coléoptères, Orchidées forestières)
- ◆ *Types d'approche* : Scientifique, sensorielle, ludique
- ◆ *Lien avec les programmes scolaires* : SVT, Histoire-Géographie

Les pelouses sèches à brome de Charui de Barles, enjeu de fermeture du milieu sont aussi abordées.



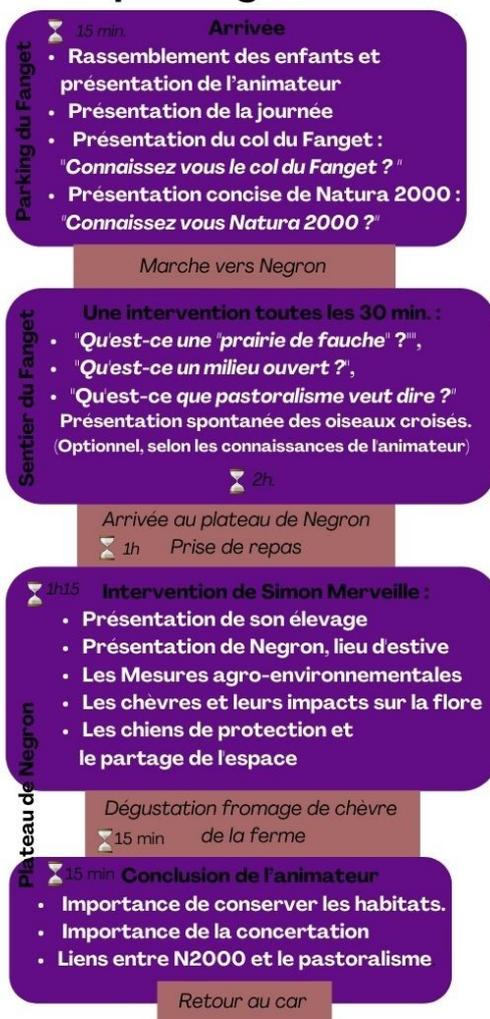
Figure 30: pelouse sèche à brome en cours de fermeture

b- Les lisières de forêt et les milieux agropastoraux

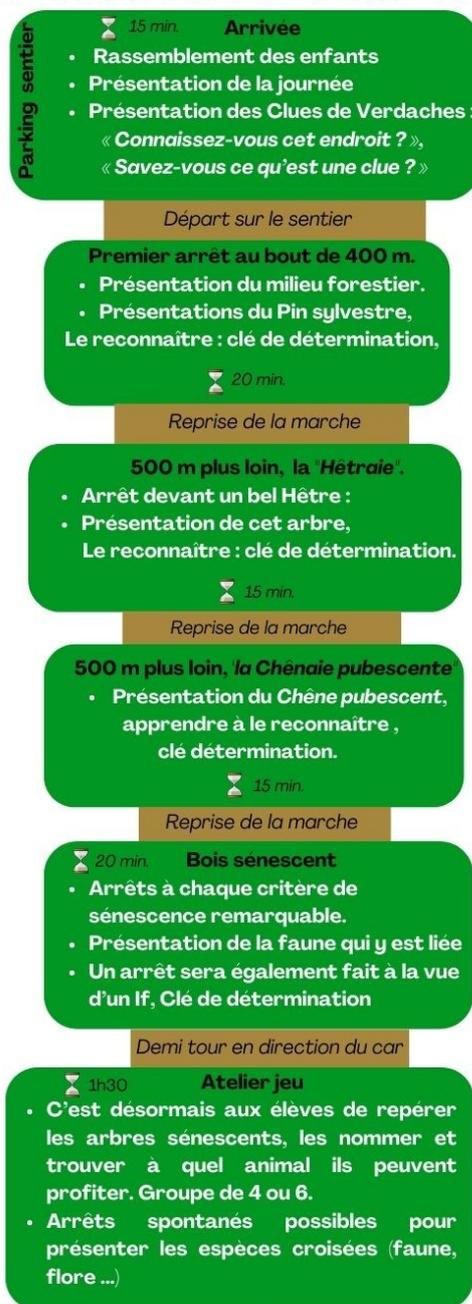
Le Fanget et le plateau de Négron ont aussi été un lieu de balade commentée.

Sensibilisation des scolaires à Natura 2000

Les pâturages d'Auzet



Tour des Clues de Verdaches



Activité en classe : le "DOCOB Jeunesse"

Reprise des groupes créés pendant la sortie aux "Clues de Verdaches" :
Rédaction d'un résumé des points essentiels des deux sorties



Les élèves tentent d'identifier **trois ou quatre enjeux** à partir de ce qui leur a été transmis pendant les sorties

Jeu de rôle : le "document d'objectifs" jeunesse

Constitution de groupes qui représentent les différents acteurs de N2000 :

Agriculteur, collectivités locales, naturalistes.

Chaque acteur a des **intérêts** et des **contraintes**.

Concertation :

Pour chaque enjeu, se mettre d'accord sur deux ou trois objectifs à mettre en place afin d'y répondre.

5-3- Création du panneau d'information sur les Genévriers thurifères

L'animatrice a travaillé avec un graphiste de Pigment noir à Digne, pour créer le panneau d'information sur le contrat Genévrier thurifère :

- création d'une charte graphique transposable sur l'ensemble des panneaux d'information installés sur le site, sur les feuilles d'informations à venir, les dépliants d'information...sur tous les documents de communication en rapport avec le site Natura 2000.

Cette charte a été transmise à la DREAL pour être consignée pour des besoins ultérieurs.

- rédaction des articles, cartes du panneau et relecture par des experts.
- travail sur l'organisation graphique des éléments

Les défauts du panneau :

- volonté conjointe avec la DREAL et l'animatrice de créer un panneau peu envahissant et peut impactant sur le paysager
- le panneau de format A3 est trop petit ou les textes trop longs ou la police trop petite pour une lecture claire
- le pied du panneau n'est pas très esthétique et disproportionné par rapport à la taille du panneau.

Des moyens supplémentaires seront nécessaires, pour de prochaines installations, sur le montage et l'installation du panneau.

Les points positifs :

- le panneau est bien placé : à la sortie d'un sentier, il est donc visible.
- il est peu impactant sur le paysage

27 jours ont été consacrés à cette mission de sensibilisation, communication.

6 Gouvernance du site, actualisation du DOCOB et vie du réseau

Cette mission comprend l'organisation du COPIL, la réalisation et la rédaction des documents préparatoires aux réunions et leur diffusion, la rédaction du bilan d'activité et la vie du réseau Natura 2000.

6.1

COPIL et bilan d'activité

Le COPIL de présentation du bilan d'activité de la 1ere année d'animation et de l'étude sur la cartographie des habitats naturels et des espèces s'est déroulé le 22/01/2021. la rédaction du bilan d'activité, la préparation du COPIL, la tenue du COPIL, la diffusion du compte rendu et des documents associés ont impacté la seconde année de la convention.

Cette action d'animation de la gouvernance du site (COPIL) est la plus chronophage.

Le second item pour lequel le temps de travail est important est l'actualisation du Document d'objectifs.

6.2 Actualisation du DOCOB

En 2020-2021, l'actualisation du DOCOB n'a occupé que 4,5 jours de l'animatrice. Le DOCOB actualisé a été finalisé sur l'année fin 2021-2022.

En janvier 2022, le DOCOB a été approuvé par les scientifiques du Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN), le COPIL l'a approuvé lors du COPIL du 11/02/2022 et l'arrêté de validation du DOCOB est en attente de signature par la Préfète.

6.3 Vie du réseau

Cette action rassemble la participation de l'animatrice à des réunions de COPIL, séminaires Natura 2000, réunion des réseaux de veille sur la biodiversité.

La seule réunion à laquelle l'animatrice a participé est celle du réseau du Groupe pour la Préservation de la Faune Sub-Alpine (GPFSA) en mars 2020. Un point sur l'actualité du réseau, ses actions, ses perspectives ont été présentés.

Ce réseau est consulté régulièrement par l'animatrice pour compléter le porter à connaissance dans le cadre des évaluations d'incidence Natura 2000, particulièrement pour l'Aigle Royal et le Circaète jean Le Blanc.

Un accès à une cartographie interactive par chaque structure conventionnée avec le GPFSA permet de localiser les enjeux de préservation de ces espèces : reproduction , zone de quiétude.

En 2020-2021, aucune réunion départementale, ni régionale du réseau Natura 2000 n'a eu lieu.

26,5 jours ont été nécessaires à cette mission, principalement dédiée à la rédaction du bilan d'activité et sa diffusion et à la préparation du COPIL.

7 Gestion financière, formation et divers

Cette mission comprend le suivi du budget, les demandes de devis et les achats, les dépannages informatiques, les auto formation sur l'utilisation du GPS et la gestion du site internet et de QGIS, la mise à jour générale des connaissances sur des thèmes comme le dialogue territorial, les outils de sensibilisation, la formation.

7-1- Formation acoustique

En 2020-2021, la formation acoustique s'est poursuivie sur 3 demies journées de formation. Les séances de formations se sont déroulées les 08/07/2020, 22/10/2020 et 20/05/2021.

Cette formation est couplée à l'utilisation du micro enregistreur acheté par la DDT. Le micro est partagé entre les chargées de mission. L'animatrice n'a pas pu



l'utiliser et récolter des résultats car le micro a dysfonctionné pendant la saison. Il est actuellement à la DDT après une révision du constructeur qui annonce que le micro n'a pas de problème.

L'animatrice souhaite acquérir un micro. Une opportunité de montage d'un microphone à ultrason, accompagnée par un prestataire, est envisagée sur 2022.

7-2- veille sur le dialogue territorial et l'éducation à l'environnement

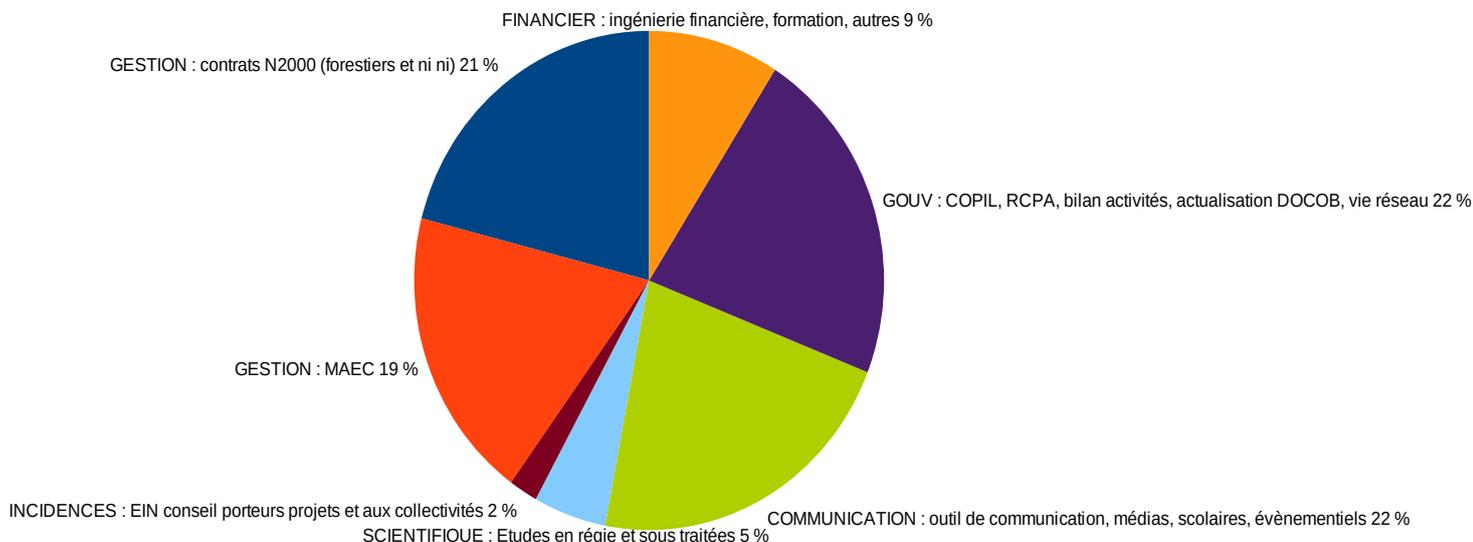
L'animatrice a participé à des webinaires sur les thèmes du dialogue territorial, animé par le réseau COMEDIE (6h) et l'éducation à l'environnement (2h) en vue d'actualiser ses connaissances dans ces domaines et de répondre à des perspectives d'action :



- organisation et animation des groupes de travail en vue des discussions sur les actions de gestion du tome 2 du Document d'Objectif actualisé,
- encadrement d'un stagiaire en BTS GPN sur le montage d'une animation à destination du grand public et des scolaires.

Au total, ce sont 11 jours de travail effectués sur cet item.

proportion du temps de travail en % par mission d'animation



En 2020-2021, les actions d'animation ont été principalement dédiées à la gestion et la contractualisation avec la mise en œuvre, les suivis scientifiques et administratifs des contrats Natura 2000 (21 % du temps de travail). Les MAEC ont occupé de manière importante l'animatrice avec la contractualisation de 18 exploitations pour la période 2021-2022, la mise à jour des dossiers et des plans de gestion écopastoraux et les notices des MAEC (20 % du temps de travail). Un autre part importante du temps de travail est consacré à la gouvernance du site : bilan d'activité, COFIL (22%).

L'information, la communication et la sensibilisation ont pris une part importante du temps de travail de l'animatrice qui s'est concentrée sur le montage d'une animation grand public et des scolaire et l'accompagnement d'un stagiaire (22%).

La gestion financière, la formation, la mise à jour des connaissances occupent 9 % du temps de travail de l'animatrice.

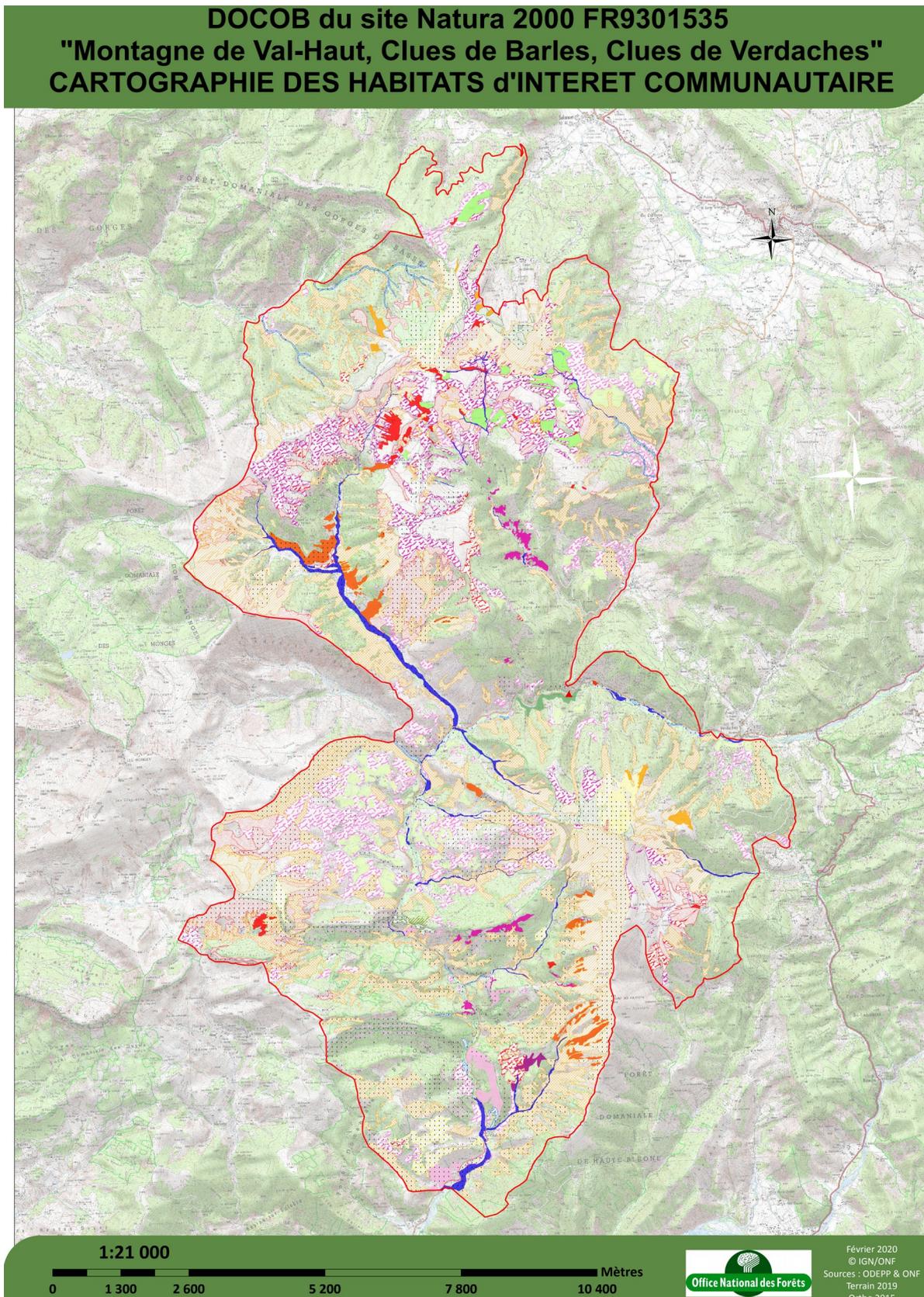
Et enfin, l'évaluation des incidence occupe 2% du temps de travail et les suivis scientifiques, 5%.

8 annexes

8.1 Annexe 1 : Les habitats d'intérêt communautaire

CODE EUR27	Prio EUR	HABITAT
		Habitats d'eaux douces
		Eaux courantes
3240		Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>
		Landes et fourrés tempérés
4060		Landes alpines et boréales
4090		Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
		Fourrés sclérophylles (matorrals)
		Fourrés subméditerranéens et tempérés
5110		Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p.)
5130		Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
		Matorrals arborescents méditerranéens
5210		Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.
		Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles
		Pelouses naturelles
6110	*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6170		Pelouses calcaires alpines et subalpines
		Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement
6210	*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
		Pelouses mésophiles
6510		Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
6520		Prairies de fauche de montagne
		Tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais
		Bas-marais calcaires
7230		Tourbières basses alcalines
		Habitats rocheux et grottes
		Éboulis rocheux
8120		Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)
8130		Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
		Pentes rocheuses avec végétation chasmophytique
8210		Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220		Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
		Forêts
		Forêts de l'Europe tempérée
9150		Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>
9180	*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>
		Forêts riveraines
92A0		Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>
91E0		Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
		Forêts de conifères des montagnes tempérées
9430	*	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

8.2. Annexe 2 : carte de localisation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire



8.3 Annexe 3 : légende de la carte des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire

FR931535 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire LEGENDE

Légende

-  FR9301535_HABITATS_PONCTUEL 8220 Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
-  FR9301535_HABITATS_LINEAIRE 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara ssp

COMPLEXE

-  OUI

BOIS ET FORETS

-  9150/ 41.16/ Hétraies calcicoles médio-européennes du Céphalanthéro-Fagion
-  9180/ 41.4/ Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion & Falaises calcaires montagnardes a subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura
-  91E0/ 44.2/ *Aulnaies blanches
-  92A0/ 44.141/ Peupleraies noires à Baldingère
-  92A0/ 44.612/ Peupleraies noires sèches méridionales
-  9430/ 42.422/ Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire)
-  9560/ 34.71/ *Forêts endémiques de Juniperus ssp.

1

EAU ET ZONES HUMIDES

-  3220/ 24.221/ Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
-  3240/ 24.224/ Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos
-  7230/ 54.2/ Tourbrières basses alcalines&Caricaies à Carex paniculata&Prairies à Canche cespiteuse

LEGENDE

-  8120/ 61.22/ Eboulis calcaires subalpins à alpins à éléments moyens des Alpes
 -  8120/ 61.231/ Eboulis calcaires montagnards a subalpins à éléments fins des Alpes et du Jura
 -  8120/ 62.13/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à subalpines du Sud-Est
 -  8130/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
 -  8130/ 61.311/ Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
 -  8210/ 62.15/ Falaises calcaires supraméditerranéennes à montagnardes, des Alpes du Sud et du Massif central méridional
 -  8210/ 62.151/ Falaises calcaires subalpines à alpines des Alpes
 -  8210/ 62.152/ Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères, des Alpes et du Jura
- ### LANDES, PELOUSES ET PRAIRIES
-  4060/ 31.42/ Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux
 -  4060/ 31.431/ Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genévrier nain
 -  4060/ 32.62/ Landes des montagnes méditerranéennes en exposition chaude à Genet cendre des Alpes méridionales
 -  4090/ 31.7E/ Landes et pelouses épineuses méditerranéo-montagnardes des Alpes méridionales
 -  5110/ 31.8123/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
 -  5110/ 31.82/ Formations stables xero-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)
 -  5130/ 31.88/ Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
 -  5210/ 32.136/ Matorral arborescent à Juniperus thurifera/Fourres médio-européens sur sols fertiles
 -  6170/ 36.122/ Pelouses à Elyna myosuroidis des arêtes venteuses
 -  6170/ 36.122/ Pelouses de combes à neige calcicoles
 -  6170/ 36.311/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
 -  6170/ 36.4111/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
 -  6170/ 36.4141/ Pelouses calcicoles orophiles meso-hygrophiles des Alpes
 -  6170/ 36.431/ Pelouses calcicoles orophiles meso-xerophiles des Alpes sur sols peu évolués
 -  6170/ 36.432/ Pelouses calcicoles montagnardes sèches et thermophiles des Alpes méridionales sur sols rocailloux instables
 -  6210/ 31.81/ Fourres médio-européens sur sol fertile & Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
 -  6210/ 34.323 Pelouses sèches semi-naturelles et faces d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
 -  6210/ 34.3265/ Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)
 -  6230/ 36.311/ * Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6510/ 38.2/ Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
 -  6520/ 38.3/ Prairies de fauche de montagne

* habitat prioritaire



8.4. Annexe 4 : Les espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats

Code - nom scientifique	Nom vernaculaire	statut
Mammifères		
1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Reproduction concentration
1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> *	Grand Rhinolophe *	Reproduction et concentration
1307 - <i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	concentration
Myotis myotis**	Grand Murin	Non inscrit au FSD
1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> *	Barbastelle d'Europe*	concentration
1310 - <i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreiber	concentration
1352 - <i>Canis lupus</i>	Loup	résidente
Reptiles		
1298 - <i>Vipera ursinii</i>	Vipère d'Orsini	Non retrouvée
Poissons		
1163 - <i>Cottus gobio</i>	Chabot	résidente
6147 - <i>Telestes souffia</i>	Blageon	résidente
Invertébrés		
1065 - <i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	résidente
1083 - <i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf volant	résidente
1084 - <i>Osmoderma eremita</i>	Pique-prune	résidente
1087 - <i>Rosalia alpina</i>	Rosalie alpine	résidente
1088 - <i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	résidente
6170 - <i>Actias isabellae</i>	Isabelle de France	résidente
6199 - <i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	résidente
Plantes		
1474 - <i>Aquilegia bertolonii</i>	Ancolie de Bertoloni	résidente
1902 - <i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de vénus	résidente

* espèce nouvelle découverte lors de l'étude 2014, ASELIA écologie, non inscrite au FSD initial

** espèce non encore inscrite au FSD

18 espèces annexe 2, 17 espèces animales, 1 espèce végétale

8.5. Annexe 5 : espèces d'intérêt communautaire, inscrites à l'Annexe 4 de la Directive habitats et autres espèces importantes

Invertébrés

<i>Maculinea arion</i>	Azurée du serpolet	Annexe 4
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	Annexe 4
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Annexe 4
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Semi apollon	Annexe 4
<i>Proserpinus proserpina</i>	Sphinx de l'épilobe	Annexe 4
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	Annexe 4
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	Annexe 4
<i>Carabus solieri Dejean</i>	Carabe de solier	Espèce protégée

Mammifères

<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Annexe 4
<i>Hypsugo savii</i>	Vesper de Savi	Annexe 4
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Annexe 4
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	Annexe 4
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Annexe 4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de natterer	Annexe 4
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Annexe 4
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusus	Annexe 4
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'alcaethoe	Annexe 4
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	Annexe 4
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Lesler	Annexe 4
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Annexe 4
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Annexe 4
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Annexe 4
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Annexe 4
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Annexe 4

Reptiles et amphibiens

<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	Annexe 4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard de murailles	Annexe 4
<i>Timus lépidus (reptile)</i>	Lézard ocellé	Protection nationale, non inscrit au FSD
<i>Alytes obstetricans (amphibien)</i>	Crapaud accoucheur	Annexe 4, non inscrit au FSD
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Liste rouge
<i>Pumilla alpicola (mollusque)</i>	Maillet des alpes	protégé

Plantes

<i>Asperula rupicola</i>		<i>Lathyrus nissolia</i>
<i>Astragalus depressus subsp. depressus</i>		<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>
<i>Avenula versicolor subsp. praetutiana</i>		<i>Orchis tridentata</i>
<i>Bromus pannonicus subsp. monocladus</i>		<i>Orlaya intermedia</i>
<i>Campanula alpestris</i>		<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>
<i>Carex alba</i>		<i>Seseli annuum subsp. carvifolium</i>

<i>Cirsium morisianum</i>		<i>Teucrium lucidum</i>
<i>Dianthus deltoides</i>	Œillet delta	
<i>Epipguium aphyllum</i>	Epipogon sans feuille	Liste rouge
<i>Ibéris nana</i>	Cobeille d'argent de can- dolle	Liste rouge
<i>Crepis pygmaea</i>		
<i>Cruciata pedemontana</i>		
<i>Epipactis leptochila</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. canutii</i>		
<i>Euphorbia taurinensis</i>		
<i>Juniperus thurifera</i>		
<i>Ibéris nana</i>		Protection national non inscrite au FSD
<i>Lathyrus nissolia</i>		
<i>Orchis tridentata</i>		
<i>Orlaya intermedia</i>		
<i>Teucrium lucidum</i>		
<i>Euphorbia hyberna subsp. Canutii</i>		
<i>Saxifraga callosa subsp. callosa</i>		
<i>Seseli annuum subsp. Carvifolium</i>		
<i>Lilium bulbiferum var. croceum</i>		

Engagements non rémunérés	<p>9 Renseignement de la grille de diagnose (annexe C-Ap du 11 mars 2020)</p> <p>10 géoréférencement des tiges avec localisation sur un plan indiquant les arbres à contractualiser,</p> <p>11 établissement d'un plan faisant apparaître les accès et sites qualifiés de fréquentés par le public et mesure de sécurité éventuellement prises,</p> <p>12 marquage des arbres et de l'îlot à la peinture chamois (triangle pointe en bas), sur le tronc à 1,30 m. Les tiges isolés sont marquées par le triangle pointe en bas et l'îlot est délimité par les arbres périphériques de l'îlot sont marqués du triangle pointe en bas surmonté d'une barre.</p> <p>13 entretien du marquage en blanc pendant 30 ans sur les arbres (ou parties d'arbres) engagés restant sur pied.</p> <p>14 Conserver un maximum d'arbres morts sur pied ou au sol,</p>
Engagements rémunérés	<p>- maintien des arbres contractualisés sans aucune sylviculture sur les arbres et à l'intérieur de l'îlot, pendant 30 ans (ni coupe, ni taille, ni démasclage...)</p> <p>- l'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</p>
Points de contrôle	<p>- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans</p> <p>- présence du marquage des limites de l'îlot sur les arbres périphériques pendant 30 ans</p>
Rappels réglementaires (AP n°2013079-0006 en annexe)	<p>- les pratiques sylvicoles ne sont pas autorisées dans les îlots de sénescence</p> <p>15 la mise en place d'aigrenoire ou de pierre à sel à proximité des arbres contractualisés ou dans les îlots est incompatible avec la mesure. Cette interdiction devra être mentionnée dans les baux de chasses ou les plans de gestion cynégétique annexés.</p> <p>- Il ne devra pas être autorisé sciemment la mise en place de nouveaux aménagements ou équipements susceptibles d'attirer du public (bancs, sentiers...) ou des animaux à moins de 30 m des limites de l'îlot et des arbres contractualisés. Dans la pratique, une distance d'environ 100 m est recommandée pour prévenir tout risque d'impact sur la zone mise en défens.</p> <p>- Condition exceptionnelle : Après tempête classée catastrophe naturelle, ou en cas de risque exceptionnel, type incendie, des interventions, comme le prélèvement, peuvent être autorisées à l'intérieur de l'îlot par l'autorité compétente (le préfet de région ou de département) qui le juge nécessaire. Toutefois ces interventions doivent éviter toute détérioration de l'îlot (sol et arbres contractualisés). Ces travaux seront réalisés autant que faire se peut en dehors des périodes de reproduction et d'élevage des jeunes : 1er mars au 30 août.</p> <p>- Les pratiques sylvo-pastorales sont interdites. Toutefois, en l'absence de solution alternative, le passage ponctuel et exceptionnel de troupeaux d'élevage dans les îlots de sénescence pourra être autorisé après avis de la DDTM. Tout stationnement temporaire des troupeaux est interdit.</p>
Montant de l'aide réellement supporté en €	<p>31 825 €</p>
Financiers potentiels	<p>Financement principal : 47 % :</p> <p>- Etat : 17% du montant du contrat : 5 410 €</p> <p>- Commune autofinancement : 30 %: 9 548 €</p> <p>Co financement Europe (FEADER) : 53 % : 16 867 €</p>
Calendrier de mise en œuvre	<p>2022</p>

Date et signature du bénéficiaire :

8-7- annexe 7 : résultats des étudiants en DUT Génie biologique sur la mare de la fontaine de l'ours




Institut Universita
de Technologie
Aix-Marseille Université

Y a-t-il de la vie au niveau de la mare artificielle d'Auzet

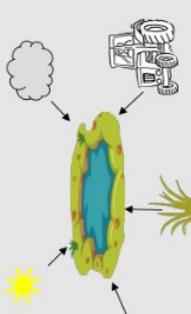
Les conditions sont-elles favorables au développement de la biodiversité ?

Clet Mathilde, Forestier Léa

Introduction

Chaque mare est unique en fonction de différents critères :

- L'ensoleillement
- L'hydrométrie
- L'apport en nutriment
- La position géographique
- L'impact humain



L'objectif est d'étudier la faune, la flore et les facteurs abiotiques impactant la mare artificielle d'Auzet. Ces facteurs abiotiques comprennent des polluants tel que: du phosphate, du nitrate. Le taux d'O₂, le pH, la température et la conductivité ont également un rôle important.




Matériel et Méthode

Les facteurs abiotiques : La faune du sol :
Ils ont été mesurés à l'aide de différents instruments spécifiques à chaque paramètre.

Étude de la flore :
L'identification des espèces arborescentes est effectuée à l'aide d'un transect. Pour se faire, un décimètre est positionné sur une longueur de 20 m. Les espèces sont ensuite recensées de part et d'autre du décimètre.

Macro faune aquatique :
Les macro-invertébrés ont été prélevés et identifiés à l'aide d'un filet.



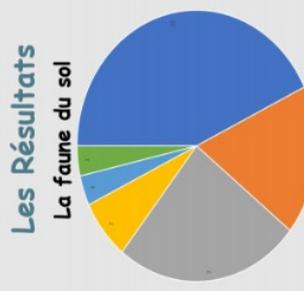
Conclusion

La mare étant située en altitude les conditions physico-chimiques et climatiques sont particulières. Le développement de la faune et de la flore aux alentours est généralement de bonne qualité.

La période de gel hivernale et le haut taux de nitrite ne sont pas des facteurs favorables au développement de la mare.

Les Résultats

La faune du sol



■ Vers de terre ■ Mouches ■ Hémiptère ■ Diptère ■ Milie-pattes ■ Picoptère

L'étude de la flore

Arbres >2m: ~60%
Herbacés: ~50%

La faune aquatique

Punalao d'eau
Gyrin
Mollusque d'eau douce

Les facteurs abiotiques

Relevés physico-chimiques	
	Type d'habitat
pH	Eau
T°	Trouble stagnante
Conductivité	vaseuse
	ouilles
	(176,6 mV)
PO4-	97,5 ppm
NO3-	0,45 mg/L
NO2-	11,67 mg/L

8-8- Annexe 8 : liste espèces du 20/07/2020 de la mare de la fontaine du Cubertin

Mercredi 20 juillet 2020
 Roger Isoard / Denis Buhot
 début à 7h30
 Beau temps chaud
 Petites grenouilles partout surtout de la
 mare
 7#57 grosse libellule verte
 8#33 mésange charbonnière
 8#36 Mésange noire juvénile
 10#00 Aigle noir
 10#02 Pigeon des rochers
 10#07 Fauvette à tête noire femelle
 10#38 Petite salamandre d'été
 morte avec taches jaunes qui sort de
 la mare
 10#40 Un lézard vert sort de la souche
 creux et se frotte sur la petite
 salamandre qui il relâche aussitôt
 et il retourne sur sa souche
 la salamandre rentre dans la
 mare.
 10#54 2 oiseaux indétectés se bécotent
 hors vue derrière les méthodes (bate
 (Rouge queue / Rouge gorge ? m. m. m.)
 Toujours la libellule verte
 11#05 jeune lézard vert à quel il mange
 la queue sur bois à la mare
 11#10 Couleuvre à collier (helodactyle)
 chaise de petite grenouille côté
 creux et vient jusqu'à on le devant
 de la mare
 vue sur un os pendant 10 min
 et capture au moins 2 petites
 grenouilles
 11#32 Crapaud commun buffe buffe
 côté nord avec un peu
 11#46 une vipère Aspic morte dans
 l'herbe et refuser le rite et à la nage

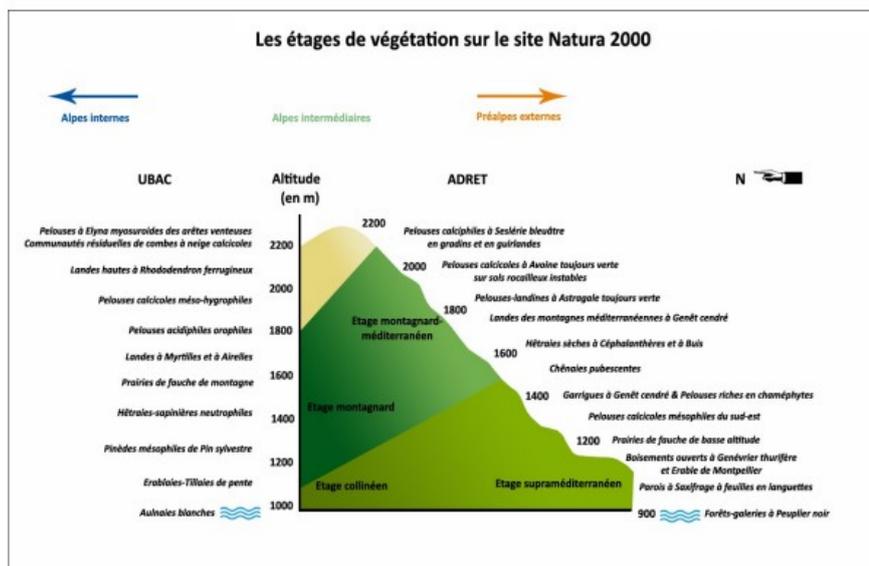
8.9. Annexe 9 : synthèse étude sur la cartographie des habitats naturels et des espèces en ligne sur le site Natura 2000

Synthèse de l'étude inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Étude réalisée en 2019, présentée en COPIL le 22/01/2021 à Seyne les Alpes
Écrit par Laurence Foucaut, ODEPP

Cette étude est une actualisation de la cartographie initiale des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire de 2000 (base de rédaction du plan de gestion DOCOB) et une analyse des milieux agropastoraux. La synthèse ci après détaille les différences entre l'inventaire de 2000 et celui 2019. Elle aborde aussi les états de conservation de certains milieux agropastoraux et de l'impact des mesures agroenvironnementales et climatiques sur ces habitats.

La diversité des habitats naturels du site est liée à la position du site entre Alpes internes et Préalpes sèches, à la conjonction de deux domaines floristiques : eurosibérien et méditerranéen. Cela entraîne un fort contraste entre adret et ubac, lesquels sont marqués par des étages de végétation différents d'où l'existence de nombreuses formations végétales (schéma ci-dessous).



8.11. Annexe 11 : programme formation acoustique

Formation à l'utilisation des microphones « ultrasons » et identification acoustique des chiroptères

L'objectif de la formation est double :

- Maîtriser les réglages, le fonctionnement et les modes de déploiement sur le terrain des microphones « ultrasons » Ultramic 384 tant pour une utilisation active (couplé à un smartphone) que pour l'utilisation de dispositifs passifs (enregistrement autonome).
- Connaître et apprendre à se servir des différentes solutions techniques permettant un premier tri des sons récoltés sur le terrain (SonoChiro, ScanWav) et intégrer les bases méthodologiques de la méthode d'identification acoustique des signaux sonars de chiroptères (méthode Barataud).

La formation sera dispensée à Seyne-les-Alpes dans les locaux de l'entreprise. Elle sera limitée à 4 ou 5 personnes maximum pour des conditions d'apprentissage optimales et une adaptation du contenu aux personnels présents.

La formation sera répartie sur quatre demi-journées afin d'optimiser l'acquisition des connaissances techniques et leur mise en application dans le contexte professionnel : 2 au printemps, 1 dans le courant de l'été et 1 à l'automne 2020, après la saison de terrain.

Les 4 demi-journées de formation se dérouleront de la manière suivante :

1. Prise en main du matériel. Acquisition des réglages nécessaires pour une utilisation passive (enregistreur autonome). Gestion de l'alimentation. Configuration de l'installation des microphones sur le terrain dans le but de collecter des sons exploitables et de qualité.
2. Acquisition des réglages nécessaires pour une utilisation active (appli mobile BatRecorder sur smartphone). Possibilités offertes et limites du matériel pour l'utilisation des chargés de mission N2000 sur le terrain. Mise en pratique réelle sur le terrain au cours de la soirée qui suit la formation.
3. Tour d'horizon des solutions techniques disponibles (algorithmes de traitement automatique des signaux) et mise en pratique des outils pour le tri ou le premier filtrage des sons récoltés grâce à ce matériel.
4. Introduction à la méthode d'identification acoustique des signaux d'écholocation de chiroptères (méthode Barataud). Quels critères sont utilisés pour différencier les espèces. Quelles espèces sont facilement identifiables sur le terrain (accessible pour les chargés de mission). Jusqu'où peut-on aller dans l'analyse et l'identification des espèces et que peut-on faire dire aux données acoustiques récoltées (problématique de missions d'analyse confiées à des prestataires extérieurs).